



SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 D'INFORMATION  
 D'INFORMATION

**INCENDIES**

# Retour sur une semaine noire <sup>P4</sup>

**POLITIQUE**

*Femu a Corsica  
 devient  
 un parti*

P6



**MODE**

*Pink Banana?  
 C'est un  
 fashion truck*

P22



1,60€



ÉDITOS P3 • BRÈVES P23 • AGENDA P26

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises  
et fonds de commerce.  
Actulégaes.fr publie chaque  
jour les meilleures opportunités.



Actulégaes.fr, avec votre journal

**Actulégaes.fr**

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

## De la morale!

La morale s'invite en plein cœur de l'été. Morale normative après des décennies d'une politique opaque et destructrice quant à la confiance des citoyens envers leurs élus. Pendant que la plupart des Français étaient en vacances ou y pensaient, les députés ont essayé, en votant les projets de loi ordinaire sur la moralisation de la vie politique, de panser les plaies qu'ils avaient eux-mêmes infligées à une République trébuchante. Plus de 50h de débats. Plus de 800 amendements examinés. Des séances houleuses et quelques interventions inappropriées qui peuvent susciter le doute quant à la résidence principale de certains élus: Mars, Jupiter ou autre nébuleuse! Comment peut-on réellement se questionner sur l'obligation d'avoir un casier judiciaire vierge pour être représentatif voire exemplaire? Comment ne pas être désarçonné lorsque certains s'interrogent sur l'opportunité de fournir des justificatifs de dépenses quand les repas se font à la «cantine» du Jules Verne ou sur le banc d'un Mac Do?

Le monde ne s'est pas fait en un seul jour. La moralisation de la vie politique mettra elle aussi un peu de temps à se mettre en marche, même s'il serait bon de se demander comme Levinas si politique et morale ne s'opposent pas.

Puis, morale plus humaine, celle de nos devoirs envers autrui, à l'égard de la planète. Une nature mise à mal cet été en Provence ou en Corse. Et une morale bafouée par des crétiens qui volontairement ou stupidement détruisent des hectares de végétation, d'espaces remarquables, des habitations et des vies de labeur.

Et pour terminer, la morale de cet édito: les mercis de toute la rédaction d'ICN pour votre fidélité, votre lecture et vos retours. Toute l'équipe va vous «abandonner» durant quelques jours pour profiter elle aussi de cet été excessivement chaud. Et ça c'est complètement immoral! ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

À MODU NOSTRU  
À MODU NOSTRU

## Di tutti avemu bisognu

Ind'a situazione bughjosa ch'ellu cunnosce u SC Bastia, ci ferma quantunque una luce. In più di a squadra di capi d'impresa competenti chi hà fattu a proposta di ripiglià u club, ci hè dappoi qualchi ghjornu avà un'andatura di finanziamentu participativu messa in ballu nant'à a tela è e rete sociale da i sustenitori, elli stessi, sott'à u nome «Socios Etoile Club Bastiais». Tuttu ognunu pò purtā a so petra per mezu di a piattaforma move.corsica. A partecipazione hè di 50 euri. Permette di diventā membre di l'associu di u SECB, è, ind'u listessu tempu, d'aiutā à ricustruzione di u Sporting. In 4 ghjorni di campagna, s'hè francatu u numeru di 2 000 cuntribuzione, sia 100 000 euri raccolti, per fā entre i sustenitori cum'è azzionarii di u club è ancu, perchè micca, vistu e difficultà tamante, esse ne proprietarii. Si tuttu què ùn hè pussibile ci serā un votu da tutti i Socios per sceglie a ghjivutū di i doni ricevuti. Gilles Secchi chi hè à l'iniziu di stu bellu prugettu, cū u so amicu fidu Anthony Luciani è altri turchini, scrivera l'astr'eri nant'à u so contu Facebook ch'ellu ci era un'adesione à u «Socios Etoile Club Bastiais» tutte e duie minute è chi da quì à 11 ghjorni si puderā tuccā i 10 000 Socios, vale à di 500 000 euri, chi currispondenu à u scopu bramatu per pudē dā un veru colpu di manu à u Sporting è pisā nant'à a so gestione. Fussi la puru! Tucchemu u legnu, perchè, marti sera, l'ultima decisione di a DNGC, u gendarme finanziariu di a Lega di Futbol Professionale, ci hà fattu torna assai paura. Dopu à a falata spurtiva da a L1 à a L2 è quella amministrativa, si rallegranu certi di stā in ... Nazionale. Iè ma hè statu decisu di caccia u statutu professionale ch'ellu avia u club dappoi 52 anni. Tutti i ghjucadori sò oramai liberi di u so cuntrattu, a maiò parte di l'impiegati risicoghja di perde u so impiegu, u centru di furmazione hè di sicuru dinò minacciatu... Cumu ne simu ghjunti à stu puntu qui? Si tratta d'un impiastu di quelli! Di pettu à què, si deve fermā uniti è l'andatura di i Socios hè più ch'è una bona, sperendu ch'ella viaghjerā è ch'ellu si puderā fā rinasce u Sporting, club di ballò storicu è pilastru di a nostra identità. Perchè oghje hè statu tombu senza nisuna spiegazione. Di tutti avemu bisognu per fā campā a so eternalità... Più ch'è mai: Forza Bastia! ■

**Vous** vivez  
en Centre-Corse,  
dans le Cap,  
la région de Bonifacio  
ou le Sartonais,  
vous avez  
une bonne connaissance  
de la vie publique,  
culturelle, associative  
et sportive  
dans votre bassin de vie?

**Vous** souhaitez mettre  
en lumière les initiatives  
qui y voient le jour?

**Vous** aimez écrire et/ou  
prendre des photos?

**L'ICN** recherche ses  
correspondants locaux.

Écrivez-nous:  
[journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

CorsicaPress Éditions SAS  
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia  
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:  
• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)  
[journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

## BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA  
Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

## BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059  
20176 AJACCIO Cedex 1  
Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

## RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • [informateur.corse@orange.fr](mailto:informateur.corse@orange.fr)  
• 1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli  
• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris  
Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,  
Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,  
Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

## AVEC LA COLLABORATION DE:

Battì, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,  
Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,  
Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

## Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,  
Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),  
Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

## IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 I 88773  
ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni





INCENDIES

## LA SEMAINE NOIRE

**Les incendies de la dernière semaine de juillet ont rappelé – s’il en était besoin – à quel point, en l’absence d’une prévention efficace, la Corse reste vulnérable face au feu, tributaire de la disponibilité des moyens de lutte et des lenteurs administratives.**

Lors de la seule semaine du 24 au 30 juillet, en Corse, en Paca, les flammes attisées par un vent violent ont dévoré près de 7 500 hectares. Elles ont entraîné évacuations d’habitants, fermeture d’axes routiers, endommagé les réseaux d’eau, d’électricité, de téléphone et provoqué une polémique importante concernant la gestion des moyens aériens.

En Corse, plusieurs mises à feu (Linguizetta, Propriano, Olmeta di Tuda...) se sont produites dans un temps très court, l’incendie le plus important restant celui d’Olmeta. Parti le 24 juillet à 12h 50 de la RD 82, il a parcouru plus de 2 200 hectares en direction de Biguglia. Un sinistre d’une importance telle que le ministre de l’Intérieur, Gérard Collomb, s’est déplacé. Il faut dire que le brasier était visible à des kilomètres à la ronde. Si le vent s’était maintenu, Borgo, Furiani ou Bastia auraient pu être menacés. Sur Biguglia, les flammes sont très vite arrivées près des lotissements et des zones industrielles. On ne déplore aucune perte humaine, les maisons ont dans leur majorité été préservées mais un mobil home et une bergerie ont été détruits et des véhicules brûlés. Le vent faiblissant, le travail des soldats du feu – unanimement salué – s’est avéré efficace. Les moyens aériens sont venus apporter leur soutien, mais le 29 juillet, six jours après, des fumeroles flottaient encore sur les collines. L’incendie aura mobilisé plus de 400 personnes: 145 militaires de la sécurité civile, 15 du 2<sup>e</sup> REP, 65 pompiers de la Drôme, 177 pompiers de Haute-Corse

et de Corse-du-Sud. Mais la polémique a porté sur les bombardiers d’eau. S’ils avaient été là plus rapidement, peut-être aurait-on limité les dégâts. C’est l’avis notamment du Dr Gandolfi-Scheit, maire de Biguglia et ancien député de la circonscription. D’autant qu’il s’était inquiété de ces moyens alors qu’il siégeait encore à l’Assemblée. Sur la page Facebook de sa mairie a été publiée l’intégralité de sa «question au gouvernement» [J.O du 26/01/2017]. Il interrogeait sur «l’insuffisance» et le «vieillessement de la flotte de bombardiers d’eau affectée au sud de la France, plus particulièrement à la Corse», rappelait les problèmes de maintenance des Canadair [train d’atterrissage] qui les avaient cloués au sol à l’été 2016. Le ministre de l’Intérieur de l’époque, Bruno Le Roux, avait répondu que les 9 Trackers de la Sécurité civile, «âgés en moyenne de 58 ans», seraient «progressivement retirés entre 2018 et 2022» et remplacés, «les appels d’offre ayant déjà été lancés pour les appareils multirôles et des avions amphibies». Quant à la flotte de Canadair elle ne nécessitait «pas à l’heure actuelle de renouvellement», toujours selon le ministre, qui annonçait également que la Corse serait dotée de deux Trackers prépositionnés et de deux Canadair, à Ajaccio et Solenzara.

Reste que le 24 juillet dernier, sur le feu d’Olmeta/Biguglia, les moyens n’ont pu intervenir rapidement. Les deux Trackers étaient à Propriano pour contenir un autre incendie. Un Canadair, à Ajac-

## REPRISE APRÈS UN LONG RÉPIT?

*On oublie vite. Pourtant, longtemps en Corse, la pression incendiaire a été forte, les surfaces brûlées importantes et le bilan humain trop lourd. Même quand les avions étaient présents. Ancien chef des opérations puis ancien directeur du SDIS2B, auteur, au sein de l'Ecole de Valabre, d'un système de simulation pour la formation des sapeurs, le colonel Jacky Casanova est aujourd'hui à la retraite, mais il garde un regard acéré.*



**Pensez-vous que l'on oublie trop vite, qu'on ne retient pas assez les « leçons du passé » ?**

En effet, j'ai le sentiment que chaque fois qu'il y a un drame, on découvre que le danger existe. C'est le cas pour les incendies de ces jours derniers. J'ai été pompier pendant 40 ans, à différents niveaux. J'ai déjà vu des feux partir du Nebbiu et arriver sur Biguglia, Furiani, Casamozza et même Bastia. J'ai surtout pu constater combien la connaissance née de l'expérience est précieuse, concernant les feux de forêt. On ne peut pas raisonner à partir du passé mais ces savoirs, quand ils sont mutualisés, servent de bases à des réflexions utiles pour l'avenir et viennent optimiser les techniques nouvelles. En 2003, on m'a demandé de travailler auprès du Colonel Battesti à la création de l'Institut méditerranéen des risques majeurs, qui devait se mettre en place à l'Université de Corse. L'Institut a fonctionné un an, puis les financements ont été annulés. J'ai alors pris le commandement du SDIS2B. En 2009, de nouveau, on me sollicitait pour créer l'Institut méditerranéen des feux de forêt. J'ai travaillé, organisé des stages pour les maires. L'argent promis n'est jamais arrivé. C'est parti aux oubliettes. Pourtant, c'est dans

ce cadre, en collaboration avec les chercheurs, qu'on peut établir des modélisations, réfléchir de façon concrète aux procédures, éviter que les connaissances acquises ne soient perdues et organiser des formations de qualité. Alors aujourd'hui, quand j'entends une nouvelle fois parler de culture du risque, de sensibilisation, de recherche et même de coordination européenne, que dire...

**La présence de moyens aériens supplémentaires aurait-elle pu éviter le désastre ?**

Si on peut intervenir rapidement, on est toujours plus efficace. Dans le cas présent, il m'est difficile de me prononcer. L'aérologie est compliquée en Corse. La nuit, les avions ne peuvent pas travailler et par grand vent, ils leur est difficile de larguer. Ils sont essentiels, mais ne résolvent pas tout.

**Que préconiseriez-vous pour éviter que le fléau du feu frappe de nouveau ?**

On ne peut rien contre le feu, pas plus que contre l'eau, si on n'a rien anticipé. Des moyens de prévention (brigades équestres, à moto, surveillances...) avaient été mis en place. Ils se sont révélés efficaces, puis ont été abandonnés. Par souci d'économie ? La pression incendiaire était moins forte, on a dû penser que le feu ne viendrait plus. Or, quand une zone n'a pas brûlé pendant une dizaine d'années, un jour ou l'autre un incendie se déclare et peut être dramatique. Il est impératif de gérer les espaces boisés. Outre la surveillance, différents moyens sont possibles : concernant strictement l'action des sapeurs-pompiers, je serais favorable aux brûlages préventifs qui réduisent les zones où le feu se propage de façon incontrôlable. Quand on replante, il serait bon de varier les essences. Toutes n'offrent pas la même résistance aux flammes ni à la sécheresse. Mais la meilleure des solutions est l'aménagement du territoire, en relation avec la population. Pendant des années, le Cap Corse a brûlé, puis avec les agents pastoralistes, un travail a été mené dans une dynamique non seulement de protection mais de valorisation économique. La situation s'est améliorée. Et là, c'est un choix politique. ■ *Propos recueillis par Claire GIUDICI*

cio, était maintenu au sol pour des raisons techniques. Devant l'urgence, aucun bombardier ne pouvant venir du continent français, les présidents de l'Exécutif de Corse, du Département et du SDIS2B ainsi que le préfet ont fait appel (tout comme le Portugal en juin dernier) au Mécanisme européen de protection civile (MEPC). Reste que si l'accord de l'Italie a été obtenu rapidement, pour des raisons de complexité administrative, ce n'est que six heures plus tard que l'avion italien a été autorisé à larguer. Au fil de la journée, sept appareils seront intervenus : un Dash, un Canadair, deux Trackers, le Pélican venu d'Italie, et deux hélicoptères bombardiers d'eau dont un Puma 4 tonnes (loué par la Corse pour un montant de 228 000 € pour 4 jours). Sur les lieux, le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, a annoncé la commande de 6 avions Dash (multirôles) pour les prochaines années. Par ailleurs, répondant à la demande des élus et des préfets, il a accordé un dispositif de 6 avions : 4 Tracker et deux Canadair. Le problème est-il résolu ? Au plan national, le Syndicat national du personnel navigant de l'aéronautique civile (SNPNAC), face au manque de moyens (certains avions - 4 Canadair et 1 Tracker - étant restés au sol faute de pièces pour les réparer) a menacé de se mettre en grève. Quant au président de la Région Paca, Bruno Muselier, il s'est également élevé contre le manque de moyens aériens français. ■ *Claire GIUDICI*

*Pour la période entre janvier 1981 et juillet 2017, Prométhée, base de données officielle pour les incendies de forêts dans la zone méditerranéenne française, a recensé un total **30 662** incendies ayant consumé **253 605,64** hectares. Dont **165 053,03** pour la seule Haute-Corse et **88 552,61** en Corse du Sud. Quand on sait que la superficie totale de l'île est de **868 000** hectares, sa surface boisée de **401 817** hectares, on mesure l'ampleur du désastre. Depuis 2009, il semble que les feux importants aient été moins nombreux. Cependant canicules et sécheresses à répétition méritent qu'on s'alarme. ■*



## FEMU A CORSICA, LE PARTI

**Après l'union, la fusion. Le mouvement Femu a Corsica, qui depuis 2008 rassemblait Inseme per a Corsica, le PNC et A Chjama Naziunale, est désormais un parti politique.**

**L**e 29 juillet à Corte, plusieurs centaines de militants et de sympathisants ont investi l'amphithéâtre de l'Université de Corse, à l'appel de Gilles Simeoni, président de l'Exécutif de Corse et leader du mouvement nationaliste modéré Femu a Corsica. Au pupitre, les leaders des trois composantes du mouvement – Mattea Lacave, secrétaire nationale d'Inseme per a Corsica, Jean-Christophe Angelini chef de file du Partitu di a Nazione Corsa (PNC) et Jean Biancucci représentant A Chjama Naziunale – ont annoncé la fusion des trois entités. Avec cette refonte, Femu a Corsica entend créer un parti de gouvernance, structuré, permettant aux militants de travailler ensemble sur les questions importantes à venir. La création de ce parti, explique Gilles Simeoni «*était induite par la démarche initiée en 2008 et 2010 pour les municipales et les territoriales. C'est une volonté aussi de tirer les leçons de ce qui s'est passé depuis la victoire de décembre 2015 et celle de 2017. Par cette fusion, nous voulons continuer sur notre dynamique, montrer que Femu a Corsica est à la hauteur des enjeux et est véritablement capable d'intégrer les milliers de femmes et d'hommes, nationalistes ou non, qui ont envie de participer à la construction de ce pays. Nous sommes aujourd'hui en situation d'exercice des responsabilités, mais au-delà de ça, nous avons un pays à construire et un pays ne se construit pas qu'avec des élus, ça doit se construire avec des outils politiques et une dynamique qui implique l'ensemble des forces vives*». Pour Jean Christophe Angelini, «*c'est un moment de joie et de fierté de voir que, presque 10 ans après nos premiers pas ensemble, une formation en capacité de répondre aux enjeux du moment et de l'avenir s'est structurée*». Car si depuis 2008 les trois mouvements nationalistes modérés sont déjà réunis dans ce mouvement, la création du parti aura pris 9 ans et on peut se rappeler de frictions entre les trois entités, qui se sont souvent réglées par médias interposés. Ainsi, par exemple, en juin 2015 A Chjama Naziunale taclant l'attitude de certains militants du PNC lors des élections municipales d'Aiacciu. Ou encore la prise de position de

Jean-Christophe Angelini à propos de la candidature de Jean-Félix Acquaviva aux élections législatives de juin dernier. C'est aussi pour éviter cela, tout en maintenant le libre-arbitre de chacun, que Femu a Corsica devait se structurer. «*Bien entendu, il y avait des réglages à faire. Il y a eu des discussions entre nous avant de fonder ce parti*» note Jean Biancucci. Selon Jean-Christophe Angelini, les divergences font partie de la démocratie et «*tout ne sera pas immédiatement réglé. Il y aura encore des débats, des polémiques et des critiques, c'est la vie démocratique d'un courant politique d'idées. C'est la vie de gens qui se respectent, s'écoulent et se rassemblent sans pour autant s'aligner. Le seul principe qui doit guider nos pas, quelle que soit l'ampleur des discussions ou des divergences. Rien ne doit nous séparer*».

Le mot rassemblement aura été le fil conducteur de cette présentation. Mais jusqu'où Femu a Corsica peut-il rassembler? Jusqu'à présent, l'alliance territoriale tient la route avec Corsica Libera et si, pour l'heure, une liste commune dès le premier tour aux prochaines élections territoriales fait débat au sein des deux structures, il n'y a aucun doute sur l'union au second tour: «*C'est la démarche Pè a Corsica qui a gagné en décembre 2015 et en 2017 et cette démarche a pour vocation d'être reconduite pour les élections territoriales à venir et, au-delà de ça, elle doit s'inscrire dans la durée. Il est normal que Femu à Corsica se structure et se renforce, comme le fait Corsica Libera. Ce sont deux niveaux différents.*»

Du côté du Rinnovu, en revanche, l'entente sera plus difficile, notamment après la conférence de presse du 26 juillet dernier, durant laquelle le parti indépendantiste a critiqué vivement Femu a Corsica et Gilles Simeoni ainsi que le ralliement de certains élus divers droite et divers gauche, parlant «*de recyclage d'élus en déshérence de la Giacobbie et de la Rocca-serrie*». Le Rinnovu appelle à la «*Scelta patriottica*», un regroupement de la famille nationaliste en vue d'une union pour les prochaines territoriales. ■

Pierre PASQUALINI

DOMAINE DU CHÂTEAU DU PRINCE PIERRE BONAPARTE

## SPÉCULATION OU PROCÈS D'INTENTION?



Photo Pierre Pasqualini

**La Balagne serait-elle à nouveau en proie à une démarche spéculative ?**

**C'est ce que craint l'association Luzziyeu Falasorma, suite à la vente d'un domaine de 87 hectares sur lequel est situé le château du prince Pierre Bonaparte et dont une partie des terrains est utilisée par un éleveur caprin.**

**S**itué sur le territoire de Calinzana, le château du prince Pierre Bonaparte, édifié au XIX<sup>e</sup> siècle et désormais en ruines, a été vendu dans les années 1970 à une société qui, faute d'avoir pu réaliser un complexe touristique, l'a laissé à l'abandon. Son seul exploitant est un berger, Jean-Christophe Savelli, qui avait conclu un bail oral avec la société propriétaire pour utiliser une partie des terres. Mais le terrain a été racheté par trois frères originaires de la micro-région et l'un d'eux, Jean-Vincent Grisoli, souhaite faire de ces terres un domaine viticole.

Le 23 juillet, un communiqué de l'association Luzziyeu Falasorma – qui regroupe les agriculteurs de la micro-région – appelait à un rassemblement sur le site pour le 26 juillet et interpellait l'opinion sur trois points. D'abord, le fait que l'acheteur ait obtenu son inscription à la Mutualité sociale agricole (MSA) une semaine avant la signature du compromis de vente, ce qui porte l'association à douter de ses intentions purement agricoles. Puis le montage financier autour de cette vente qui dissocierait la nue-propriété et une location longue durée des terres, afin de contourner la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Corse (Safer). Enfin, le prix de vente élevé [4000€/m<sup>2</sup>] pour des terres jugées «très pauvres», ayant «comme seule et unique vocation le pastoralisme».

Le lendemain, sur Corse Net Info, Jean-Raphaël et Jean-Vincent Grisoli répondaient à ces accusations. «Nous avons ainsi débuté nos échanges, il y a plus d'un an, avec les précédents propriétaires [continentaux]. Lorsque nous avons eu la certitude que nos discussions avec les vendeurs pourraient aboutir [fin décembre], Jean-Vincent a pu s'inscrire à la MSA dès le début du mois de janvier 2017 afin d'entamer sa reconversion. Dès le mois d'août 2016, nous avons rencontré la Safer pour présenter notre projet viticole. Nous avons rencontré plusieurs responsables de la filière viticole corse et le président de la Chambre d'agriculture pour exposer notre

projet. Nous avons également informé le Conservatoire du Littoral. Enfin, nous avons exposé ce même projet à la commune de Calenzana qui l'a accueilli favorablement» disent-ils. Et d'ajouter qu'il y a eu «dans le passé, plusieurs exploitations viticoles à Luzziyeu, ce qui explique d'ailleurs que notre domaine soit intégré au classement AOC. Un pressoir à raisin était d'ailleurs présent dans l'enceinte du château.»

Alors, spéculation? Procès d'intention? Pour Jean-Christophe Savelli, le côté spéculatif ne fait guère de doutes: «J'ai essayé d'acheter ces terrains au prix de la Safer mais ma demande a été rejetée. Je ne crois pas au projet viticole. C'est une zone classée naturelle, on ne peut pas dénaturer le château. Dès lors, comment voulez-vous y faire une cave?» Reste que le projet, en l'état, de la famille Grisoli n'est nullement attaquant.

Le 26 juillet, près de 200 personnes, parmi lesquelles des élus locaux et territoriaux, s'étaient rassemblées devant le château. L'occasion pour Lætitia Simeoni, présidente de l'association, de préciser ses craintes: «On veut lutter contre cette inflation systématique du prix des terrains en Corse». Pour la conseillère exécutive Marie-Antoinette Maupertuis, il y a «des précautions à prendre» sur la destination précise du foncier. La Chambre d'agriculture, tout en soutenant Jean-Christophe Savelli, espère voir émerger «une solution de cohabitation intelligente». De son côté, Jean-Félix Acquaviva, député et président du Comité de massif de Corse a appelé «à une réunion de concertation» sous l'égide la CTC, afin de «sortir de cette crise par le haut», de «lever les zones d'ombres qui planent actuellement sur cette vente» et de «définir une solution qui garantisse tout à la fois la préservation environnementale du lieu autant que sa vocation pastorale et agricole». Alors que les terres de Corse font encore bien souvent l'objet de manœuvres spéculatives, ce conflit dans lequel chacun a ses raisons, souligne l'urgence de parvenir à maîtriser le foncier. ■ Pierre PASQUALINI



OFFICE DES TRANSPORTS

Photo DR

## UNE NOUVELLE CAPITAINE À LA BARRE

À l'occasion de la session des 27 et 28 juillet, l'Assemblée de Corse a procédé au remplacement de Jean-Félix Acquaviva au sein de l'Exécutif.

C'est la conseillère territoriale de Femu a Corsica, Vanina Borrromei, qui a été élue.

Elle est la première femme à diriger l'Office des Transports de la Corse (OTC). Vanina Borrromei a rejoint l'Exécutif le 27 juillet dernier. En effet, après son élection à la députation le mois dernier, Jean-Félix Acquaviva a dû démissionner de son poste de président de l'OTC pour cause de non cumul des mandats. Il convenait donc de procéder à son remplacement lors de la dernière session de l'Assemblée de Corse avant les vacances d'été. Deux conseillères territoriales étaient en lice pour rejoindre l'Exécutif, la droite ayant présenté la candidature de Christelle Combette, et la majorité ayant donc présenté celle de Vanina Borrromei, qui a été largement élue par 30 voix sur 51. «C'est un moment très important dans une carrière politique. Je suis très heureuse de prendre cette succession sur un office qui apparaît fondamental en matière d'insularité; et très motivée pour continuer ce que nous avons déjà entamé», a-t-elle indiqué, très émue, après son élection. Militante de longue date et juriste de formation, la jeune femme de 39 ans est bien au fait des dossiers concernant les transports, qui sont pour elle la «clef de voûte du développement de l'île». «Les transports sont fondamentaux pour le quotidien, pour l'ouverture de l'île. C'est un office absolument essentiel», a-t-elle souligné. D'ici la fin de la mandature, de gros dossiers attendent la nouvelle présidente de l'OTC et notamment celui de la compagnie maritime régionale avec les Sociétés d'économie mixte à opération unique (Semop) qui seront normalement présentées à l'Assemblée en octobre. «Au niveau du métro aérien, nous continuons à travailler avec l'Europe, avec les régions méditerranéennes qui participent et nous espérons voir les premiers vols début 2019», a-t-elle ajouté par ailleurs. Dans ce travail, Vanina Borrromei entend s'inscrire dans la continuité de son prédécesseur dont elle a largement salué le travail. À noter que s'il a quitté la barre de l'OTC, Jean-Félix Acquaviva restera tout de même conseiller auprès de l'office.

À l'occasion de son discours d'intronisation, la nouvelle arrivée à l'Exécutif, si elle n'a pas pu, pour des raisons pratiques, prêter serment comme cela avait été fait par ses collègues en décembre 2015, a également tenu à s'engager à agir dans la transparence. «Cela pouvait paraître anecdotique, mais cette prestation de serment était très forte de symbole, donc je tenais à m'engager solennellement devant l'Assemblée et devant les Corses», a-t-elle conclu en souriant. ■ Manon PERELLI



Photo Manon Perelli

### OÙ SONT LES FEMMES? À L'EXÉCUTIF!

En novembre 2015, à la veille des élections régionales, France TV infos consacrait une enquête à la parité en politique, tirant la conclusion qu'en dépit du principe acquis, la réalité voyait «les femmes condamnées aux seconds rôles». Sur la base de l'examen des listes et du nombre d'entre elles conduites par des femmes, la Corse se trouvait classée «en queue de peloton». S'ensuivaient, comme de juste, quelques commentaires d'internautes sur le machisme corse. Air connu. Il s'est cela dit avéré, après les élections, que pour une moyenne nationale de 47,8 % de femmes dans les nouveaux conseils régionaux (contre 48 % précédemment) les conseils régionaux ou territoriaux les plus proches de la parité parfaite étaient Paca, Ile-de-France et Corse. Constat que confirmait la composition initiale du Conseil exécutif de Corse. Lequel, avec la nomination de Vanina Borrromei à la tête de l'OTC se trouve désormais constitué en majorité de conseillères exécutives. ■ EM



## CREATION DE SOCIETE

N° 01



**Maître**

**Emmanuelle FABREGAT**

Avocat à la Cour

16, Boulevard Hyacinthe de Montera

Immeuble Bourgeois

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.54.57

Fax : 04.95.32.73.20

## CONSTITUTION DE SOCIETE

Par acte SSP du 31/07/2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : « **FLAVIA-DANIELA** ».  
**Siège** : C/o mme Elisabeth de Fatima CAMPOS DA SILVA - Résidence Santa Maria - Avenue de la Libération - 20600 BASTIA

**Capital** : 1.000 €, divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune.

**Objet** : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

**Durée** : 99 ans.

**Gérante** : Madame **Elisabete da Fatima CAMPOS DA SILVA** demeurant Résidence Santa Maria - Avenue de la Libération - 20600 BASTIA, nommée pour une durée indéterminée.

**Mention** sera faite au RCS de BASTIA.

N° 02

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 25/07/2017 à Bastia, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**Objet** : Vente au détail de produits issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable, distribution de produits alimentaires biologiques, d'écoproduits et de cosmétiques Bio.

**Dénomination** : **PAGLIA ORBA**. **Siège social** : 18 bd Paoli 20200 BASTIA. **Capital** : 4000 €. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de BASTIA. **Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

**Cession des actions** : Elles ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés. **Président** : M. **Mathieu MAURIZI** demeurant rés du palais de Justice, rue du Docteur Morucci 20200 BASTIA.

Pour avis, Le président.

N° 03



**NEXEN AVOCATS**

## AVIS DE VALEURS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : 6, rue César Campinchi,

20200 Bastia

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 21 juillet 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : **AVIS DE VALEURS**  
**Siège** : 6, rue César Campinchi, 20200 BASTIA

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital** : 5000 euros

**Objet** : Les activités de direction générale externalisée. Les activités de sourcing pour toutes opérations immobilières en Corse. Les activités de formation, de coaching et de prévention dans la gestion du stress, et le mieux-être.

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrement** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : Madame **Myriam NIOGRET** née COUTOU, demeurant 9, Impasse des Planchettes, 01250 TOSSIAT

**Directeur général** : Monsieur **Pierre NIOGRET**, demeurant 9, Impasse des Planchettes, 01250 TOSSIAT

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 04

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AFA du 29 juillet 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : **SGA**

**FORME** : Société par Actions Simplifiée

**CAPITAL** : 10.000 euros

**SIEGE** : Lieu-dit Pernicaggio, 20167 SARROLA-CARCOPINO

**OBJET** : La création, l'acquisition et/ou l'exploitation par tous moyens de tous fonds de commerce de vente en gros ou au détail de meubles, d'objets, articles et/ou accessoires destinés à l'agencement, l'aménagement, la rénovation, l'ameublement ou la décoration de la maison comme de tout autre espace de vie et/ou de travail.

**DUREE** : 99 années

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**INALIENABILITE DES ACTIONS** : Néant

**AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises conformément à l'article 13 des statuts à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, avec prise en compte des voix du cédant. **PREsIDENT** : Monsieur **Patrick ROCCA**, demeurant Place de l'Eglise, 20129 BASTELICACCIA

**IMMATRICULATION** : RCS d'AJACCIO.

Pour avis, Le président.

N° 05

## T.S.G.

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 206.200 euros

Siège social : "Castelluccio d'Oletta",  
20217 Saint-Florent

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à SAINT-FLORENT du 27 Avril 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Dénomination** : **T.S.G.**

**Siège** : "Castelluccio d'Oletta", 20217 SAINT-FLORENT

**Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital** : 206.200 euros

**Objet** : Gestion de participations immobilières et mobilières

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrement** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : Mademoiselle **Françoise GIACINTI**, née le 21 Juillet 1972 à BASTIA (Haute Corse), de nationalité Française, domiciliée « Castelluccio d'Oletta » 20217 SAINT-FLORENT, célibataire, La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA, 20200.

Pour avis, Le Président.

N° 06

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Sartène du 01/07/2017, il a été constitué une SAS dénommée **Approvisionnement Biomasse de Cagna**.

**Nom commercial et enseigne** : **ABC**

**Capital social** : 30.000 euros

**Siège social** : Le Petraggio, 20100 SARTENE

**Objet** : La coupe et le transport de grumes dans les forêts, la protection et la lutte contre les feux de forêt, la lutte contre les parasites forestiers, les conseils en gestion et administration de la forêt, la production de bois sur pied et plus généralement tous travaux forestiers.

Les actionnaires n'ont effectué que des apports en numéraire. Leur montant s'élève à 30.000 euros.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Clause d'agrément** : Cession soumise à l'agrément des actionnaires.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

Aux termes d'un acte SSP en date à Sartène du 01/07/2017 :

**Président** : M. **Jean Gilbert Andrez**, Le Petraggio, 20100 Sartène pour une durée de 5 ans renouvelable.

**Directeur Général** : M. **Jean Luc Pieralli**, 35 Terra Vecchia, Muratello, 20137 Porto vecchio pour une durée de 5 ans renouvelable.

**Directeur Général** : M. **Bertrand Robert**, Ogliastrello, 20114 Figari pour une durée de 5 ans renouvelable.

**Directeur Général** : M. **Jean Charles Mogenet**, 571 route de Coudray, 74340 Samoens pour une durée de 5 ans renouvelable.

Pour avis, Le président.

N° 07

## AVIS DE CREATION DE SOCIETE

Suivant acte SSP en date à Bastia du 21 juillet 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **SAS A BUTTEGA CORSA**

**Forme** : SAS

**Capital** : 1000 euros

**Siège social** : 29 Bd Paoli - 20200 BASTIA

**Objet** : Activité d'épicerie fine et petite restauration.

**Durée** : 99 ans

**Président** : M. **ALBERTINI Antoine Paul** 29 Bd Paoli, 20200 BASTIA

**Immatriculation** : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 08

## CONSTITUTIONS

Suivant acte reçu le 01/06/2017 par Maître François-Xavier KNEPPERT, Notaire associé à [91150] ETAMPES, 40, rue Louis Moreau, enregistré au SIE d'Etampes, le 16/06/2017, Bord. 2017/380, Case 1, Ext.1362, il a été constitué la SCI suivante :

**Dénomination** : **CLEJUP**

**Durée** : 99 ans

**Siège social** : 144 allée Lupino - SAINT-CYPRIEN - 20137 LECCI DIT PORTO VECCHIO (Corse du Sud)

**Capital social** : 1.000 € (apports ennuméraire). Toutes opérations ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales, sont soumises à l'agrément de la société, accordé par le gérant. Toutefois interviennent librement les opérations entre associés, ascendants et descendants ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé.

**Objet social** : Propriété, gestion à titre civil de tous biens mobiliers et immobiliers, prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser cet objet. Acquisition prise à bail location-vente propriété copropriété de droit de terrains, immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous autres biens meubles. Vente du bien constituant le siège social. Construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte. Réfection rénovation réhabilitation d'immeubles anciens, réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination. Administration mise en valeur exploitation directe ou indirecte par bail location ou autrement et après tous aménagements et construction, s'il y a lieu, des biens ruraux ; mise à disposition des biens à titre gratuit au profit des gérants. Réalisation de la totalité ou de partie des immeubles sociaux bâtis ou non bâtis, par voie d'échange ou apports en société. Obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire. Toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce par voie de caution hypothécaire.

**Gérante** : Mlle **Sylvie BONIFACI** demeurant 18 rue du Général Niox, 75016 PARIS

**Immatriculation** : RCS D'AJACCIO.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SARROLA-CARCOPINO en date du 29 juillet 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** KA HOTELP,

**SIÈGE SOCIAL :** Torra di Mezzu 4, Lieu-dit in pianu, SARROLA-CARCOPINO [Corse]

**OBJET :** - Location de biens immobiliers meublés et l'exploitation de gîtes ruraux.

- L'édification de toutes constructions et l'exécution de tous travaux et installations sur les terrains ou dans les immeubles dont elle aura la propriété ou la jouissance ;

- Et éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

**DURÉE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 2000 euros

**PRESIDENT :** Monsieur Jean François LEONARDINI, demeurant Torra di Mezzu 4, Lieu-dit in Pianu, SARROLA-CARCOPINO [Corse].

**COMMISSAIRES AUX COMPTES :**

**AGREMENT :** En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, le Président.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/07/2017, il a été constitué une SARL à associé unique dénommée : LARONE

**Siège social :** Lieu-dit Larone, 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO

**Capital :** 2.000 €

**Objet :** Holding, Import-export

**Gérant :** M. LEBEGUE Thierry Lieu-dit LARONE, 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Ajaccio du 31/07/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** VICO CAFE

**Siège :** 12, Avenue Antoine Sérafini, 20000 AJACCIO

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital :** 10.000 Euros

**Objet :** Vente de café et dérivés, coffee shop, restauration rapide, restauration traditionnelle, snacking, vente de glaces, pizzeria, crêperie.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Monsieur Thierry VIGNAROLI, demeurant Immeuble Beau Site, Résidence Pietralba, Avenue Mont Thabor, 20090 AJACCIO

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 27 juillet 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** SAN LOU,

**SIÈGE SOCIAL :** Résidence Les Aman-diers, rue col cdt Biancamaria Bât D1, 20090 AJACCIO [Corse]

**OBJET :** L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, la gestion de son patrimoine, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.

**DURÉE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 1000 euros

**Montant des apports en numéraire :** 1000 euros

**GERANCE :** Madame Sophie Isabelle Marie HABERT, demeurant lieudit San Cervone, CARBUCCIA [Corse].

**AGREMENT DES CESSIONS :** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, le gérant.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 26/07/2017, il a été constitué une Société

**Dénomination sociale :** JIRL

**Siège social :** POLE DU DSTABIACCIO, ROUTE DE BONIFACIO, 20137 PORTO VECCHIO

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Capital :** 1000 €

**Objet social :** L'acquisition, la location, la rénovation, la construction d'un ou plusieurs immeubles.

**Gérant :** Madame JULIA GUYOT, tarabucetta, 20114 FIGARI

**Co-gérant :** Madame VIRGINIE URBANO, analonga, route de palavesa, 20137 PORTO VECCHIO

**Cessions de parts sociales :** les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Piana du 10/07/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :**

PERLA BIANCA CORSICA

**Sigle :** P.B.C.

**Siège social :** Lieu-dit Campitoto Sottano, 20115 PIANA

**Objet social :** Location de bateaux, de vélos, de véhicules terrestres à moteur thermique ou électrique.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social :** 1.500 Euros

**Gérance :** Mr François MASSA, demeurant Campitoto Sottano, 20115 PIANA

**Immatriculation de la Société :** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

## LE RIALTO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 euros

**Siège social :** Résidence Harmonie, Agosta-Plage, 20166 Albitreccia

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ALBITRECCIA du 18 juillet 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** EURL

**Dénomination sociale :** LE RIALTO

**Siège social :** Résidence Harmonie, Agosta-Plage, 20166 ALBITRECCIA

**Objet social :** L'exploitation de fonds de commerce de bar, restauration, brasserie

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social :** 2000 euros

**Gérance :** Monsieur Ange-Marie GRISONI, demeurant Le Rivoli, Plage d'Agosta - 20166 GROSSETO-PRUGNA, est nommé gérant. Monsieur Paul GRISONI, demeurant 20167 BASTELICACCIA, est nommé co-gérant. Monsieur Julien, Guy, Florent ISOLPHE, demeurant Les collines du Ranucchiettu, lotissement 2, 20167 ALATA, est nommé co-gérant.

**Immatriculation de la Société :** au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 juillet 2017, il a été constituée une Société :

**Dénomination :**

FOOTBALL CLUB BASTIA BORGO

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Capital Social :** 4.500 euros

**Siège social :** Complexe Sportif de Borgo, Route de la Gare, 20290 Borgo

**Objet :** La gestion, l'animation et le développement des activités sportives donnant lieu à l'organisation de manifestations payantes ou gratuites pour la pratique du football.

**Durée :** 99 ans

**Président :** Monsieur Jean-Paul DOMINICI, né le 20 février 1983 à Bastia, domicilié Route du Village, 20290 Borgo, célibataire.

**Conditions d'admission aux assemblées et d'exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Pietranera, du 22/06/2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SAS ACN

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Capital :** 1000,00 euros

**Siège social :** Résidence Le Beaulieu, Bât I. Pietranera, 20200 San Martino di Lota

**Objet :** Marchand de biens, consultant, intermédiaire

**Durée :** 50 années, à/c de son immatriculation au RCS

**Président :** M. Jean-André Marie, Chaubon, demeurant Résidence Le Beaulieu, Bât I. Pietranera, 20200 San Martino di Lota

**Immatriculation :** En cours au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia,

Pour avis, Le Président.

## ACUI AUDITION BALEONE

## AVIS DE CONSTITUTION

**FORME :** Société à Responsabilité Limitée

**DÉNOMINATION :**

ACUI AUDITION BALEONE

**SIÈGE SOCIAL :** Immeuble les Jardins de Boddicione, bât. A, boulevard Louis Campi, 20090 Ajaccio

**OBJET :** Les mesures, les adaptations et la vente d'appareils d'audioprothèse, la fabrication d'appareils intra-auriculaires et d'embouts. La vente de matériel médical, le tout, directement ou indirectement.

**DURÉE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

**CAPITAL :** 30.000 euros

**GERANCE :** Monsieur Guillaume BALBI demeurant à Bastia (Haute Corse) 20 boulevard Hyacinthe de Montera.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/07/2017, il a été constituée une Société

**Dénomination sociale :** C'ERA UNA VOLTA

**Siège social :** La Forestina, Hammeau de Renoso, 20230 Poggio Mezzana

**Forme :** SASU

**Capital :** 100 Euros

**Objet social :** Restauration traditionnelle, Vente de plats à emporter, Fabrication artisanale et vente de produits alimentaires.

**Président :** Monsieur Alessandro Ciurlia demeurant : Funtana, 20230 Velone Orneto

élu pour une durée indéterminée

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LUMIO en date du 22 juillet 2017, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** APC BTP,

**SIÈGE SOCIAL :** Aria Marina, Villa 2, Cocody Village, LUMIO [20260]

**OBJET :** Tous travaux de maçonnerie générale - comprenant la construction ou la rénovation d'étanchéité et de couverture de tous immeubles ou biens immobiliers. L'entreprise générale du Bâtiment - Le BTP - Le second oeuvre - La réhabilitation - Tous travaux et services liées aux activités spécifiées.

**DURÉE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

**CAPITAL :** 2000 euros

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par la collectivité des associés.

**PRESIDENT :** Monsieur Alexis DETIENNE, demeurant Aria Marina, Villa 2, Cocody Village, LUMIO [Haute-Corse].

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, le président.

**HELIOS BTP**

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 1000 Euros

Siège social : Ajaccio (Corse-du-Sud)

14, Rue Forcioli Conti

**CONSTITUTION DE SOCIETE**

Suivant acte s.s.p. en date à AJACCIO du 1er août 2017, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

**FORME** : Société à Responsabilité Limitée

**DENOMINATION** : **HELIOS BTP**

**SIÈGE SOCIAL** : AJACCIO [CORSE DU SUD] - 14, rue Forcioli Conti

**OBJET** : La société a pour objet, en France et à l'étranger : La construction de maisons individuelles ainsi que de tous immeubles bâtis, l'entreprise générale de bâtiment tous corps d'état en relation avec le bâtiment et notamment tous travaux de génie civil, terrassement, volerie et viabilité, la préfabrication, le négoce et la mise en oeuvre de tous matériaux de construction ainsi que la fourniture de toutes prestations et services liés à l'opération de construction toutes opérations d'achat et, ou, vente de biens immobiliers, terrains à bâtir, à lotir, la division de ces terrains en lots, leur promotion et commercialisation. Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus

**DUREE** : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**TRANSMISSION DE PARTS** : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu aux articles 11 à 13 des statuts

**CAPITAL** : 1000 Euros divisé en 100 parts de 10 Euros chacune

**APPORTS** : Exclusivement en numéraire

**GERANCE** : Monsieur **Romain SUBRINI** demeurant à AJACCIO [Corse du Sud], 14, rue Forcioli Conti a été nommé Gérant de la Société.

La Société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour Avis, la Gérance.

**N° 22****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 22/06/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile

**Dénomination sociale** : **HOLDING ALR**

**Siège social** : Lieu-dit Stagnaccio, Résidence Les Améthystes, Bat A, 20167 MEZZAVIA

**Objet social** : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 255.217 euros,

**Gérance** : Mme **Alexandra, Jessica CHADOURNE**, demeurant Lieu-dit Stagnaccio, Résidence Les Améthystes, Bat A, 20167 MEZZAVIA,

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **BOTTE FREDERIC**

**Nom commercial** : **RENOVBAIN CORSE**

**Forme sociale** : SASU

**Siège social** : LIEU-DIT LA CROCCO, 20167 ALATA

**Objet social** : Réparation, rénovation et transformation de sanitaires.

**Durée** : 50 ans à compter de son immatriculation.

**Capital** : 1000 EUR.

**Président** : M. **Frédéric BOTTE** demeurant Hameau de SCAGLIOLI, 20167 VIL-LANOVA.

**Immatriculation** : RCS de AJACCIO.

**Cession des actions** : Libre tant que la société demeure unipersonnelle.

**N° 24****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 20/06/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale** :

**PETRAM CORSCA**

**Siège social** : 9, Avenue Maréchal Sébastiani, 20200 BASTIA

**Objet social** : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 1500 euros,

**Gérance** : Mr **Jean-Louis (fils) ALBERTINI**, demeurant 9, Avenue du Maréchal Sébastiani, 20200 BASTIA,

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

**N° 25****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP établi à SARROLA-CAROPINO en date du 20/07/2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : **LM,**

**SIÈGE SOCIAL** : 23 RESIDENCE EFFRICO II, SARROLA CAROPINO [20167]

**OBJET** : L'activité de pâtisserie, crêperie, brasserie. La vente sur place ou à emporter de ces produits ainsi que de tout autre produit comestible incluant les boissons [groupe 1 à 3]. L'organisation de toute réception ou manifestation se rattachant à l'objet ci-dessus.

La livraison, directement ou indirectement par l'intermédiaire de son personnel ou de prestataires de services tiers, de tout produit se rattachant à l'objet social.

**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

**CAPITAL** : 4000 euros.

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT** : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

**PRÉSIDENT** : **MICHEL MAMMOLA**, demeurant Lieu-dit La Casaccia, Afa [Corse],

**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, le président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/08/2017 il a été constitué une Société :

**Dénomination sociale** : **L'AMICIZIA**

**Siège social** : Chez Monsieur Joël SCANIGLIA MACINAGGIO, 20248 ROGLIANO

**Forme** : SAS

**Capital** : 2000 €

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

**Objet social** : La création, l'acquisition, l'exploitation, la prise à bail d'un fonds de commerce de restaurant (Grande Restauration),

Débit de boissons, Bar, Restaurant, Pizzeria, glacier, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, livraison à domicile, la vente de boissons conformément à la législation en vigueur,

En outre, l'Objet Social comprend toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, qui s'y rapportent directement ou indirectement, susceptibles de lui être utiles ou d'en faciliter le développement ou la réalisation, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou encore qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce et son industrie,

La Société peut agir directement, indirectement, seule ou en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés. Elle peut réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son Objet Social.

**Présidence** : Monsieur **Joël, Laurent SCANIGLIA**, demeurant Macinaggio 20248 ROGLIANO

**Immatriculation de la Société** au RCS de Bastia

Pour avis, La Présidence.

**N° 27****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date, à Aléria, du 27/07/17, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiées

**Dénomination** : « JFJ »,

**Capital** : 4.000 €

**Siège** : 1670 route d'Antisanti, Lieu-dit Santoliano, 20270 Aléria [Haute Corse]

**Objet** : La société a pour objet en France et à l'étranger directement ou indirectement, pour son compte, seule, ou avec des tiers : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de terrains et des servitudes nécessaires à son désenclavement ; la construction et l'aménagement sur ces terrains de différents bâtiments à usage d'habitation et commercial, ainsi que la vente en totalité ou par fractions avant ou après achèvement des constructions édifiées. De même que la location des lots dépendant du programme déjà commercialisé. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi de toutes garanties.

**Apports** : En numéraires

**Parts sociales** : 4.000 parts de 1€ attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

**Président** : Monsieur **Jean-François Bonifaci**, demeurant 1670 route d'Antisanti, Lieu-dit Santoliano, 20270 ALERIA [Haute-Corse] nommé sans limitation de durée.

**Durée** : 99 ans

**Exercice social** : Commence le 1er janvier, se termine le 31 décembre de chaque année.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour unique avis, Le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bonifacio du 22/06/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale** : **LG HOLDING**

**Siège social** : Lieu-dit Parmentil, Route de Porto-Vecchio, 20169 BONIFACIO

**Objet social** :

- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société,

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social** : 382.075 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : Mr **Guillaume, Eugène, Claude LEBRUN**, demeurant Lieu dit Parmentil, Route de Porto-Vecchio, 20169 BONIFACIO.

**Immatriculation de la Société** au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

**N° 29****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sotta du 22/06/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile

**Dénomination sociale** : **LASTRETO**

**Siège social** : 1 Lastreto, 20146 SOTTA

**Objet social** : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 382.075 euros

**Gérance** : Mr **Antoine, Albert, Roger LEBRUN**, demeurant 1 Lastreto, 20146 SOTTA,

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

**N° 30****AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date du 21/07/2017, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : **L'ARBOUSIER**

**Objet social** : Location de meublés de tous logements

**Siège social** : Commizze Sotano - Marine de Sant'Ambroggio - 20260 LUMIO

**Capital** : 2.000 €.

**Durée** : 70 ans.

**R.C.S** : BASTIA

**Président** : Madame **Vanessa CHMIECIK** - Lieu-dit Saleccia à MONTICELLO [Haute-Corse] ;

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 31 juillet 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** HROC-IMMO, **SIÈGE SOCIAL :** Résidence des Cannes Bloc A, AJACCIO (Corse)

**OBJET :** L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, la gestion de son patrimoine, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, - La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ;

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en Société. **DURÉE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 150.000 euros **Montant des apports en numéraire :** 150.000.00 euros à libérer sur appel de la gérance.

**Montant des apports en nature :** 0 **GERANCE :** Monsieur HENRI ROCCHI, demeurant Im. Leredu B2 Parc Berthault, AJACCIO (Corse).

**AGREMENT DES CESSIONS :** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,  
le gérant.



## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/07/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** THM (TOURISME HOTELIER MEDITERRANEE)

**Siège social :** Hotel DAVIA - Sarl LIA, Col de Fogata, 20220 L'ILE-ROUSSE **Forme :** SAS **Nom commercial :** SAS THM **Capital :** 2000 Euros **Objet social :** Création,

Achat, Exploitation de fonds de commerce de : Hotel, Motel et toutes activités rattachées à l'activité d'hôtellerie et plus généralement toutes activités commerciales industrielles et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social **Président :** Madame Maité ROSSI demeurant : Route de Bastia, 20220 L'ILE-ROUSSE élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/08/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** STELLA PATR'IMMO **Siège social :** espace caldaniccia, zi de pernicaggio, 20167 Sarrola Carcopino **Forme :** SASU **Sigle :** STELLA PATR'IMMO **Nom commercial :** STELLA PATR'IMMO **Capital :** 10000 Euros **Objet social :** AGENCE IMMOBILIERE CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE **Président :** Mademoiselle STEPHANIE BRAHIC demeurant : résidence les jardins de suar-tello Bât A, 20090 AJACCIO élu pour une durée de 99 années **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 5/07/17, il a été constitué une SAS dénommée LA REINE BERBÈRE. **Siège social :** Résidence Clos Saint Vincent n°4 Route de San Ornello 20290 Borgo. **Capital :** 1000euros. **Objet :** traiteur à domicile et distribution de produits de bien être et de décoration. **Président :** Mme Ilham El Bay, Résidence Clos Saint Vincent n°4 Route de San Ornello 20290 Borgo. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS de Bastia.

## MODIFICATION GERANT



Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour  
Diplômé d'Etudes  
Supérieures Spécialisées

## AGENCE MARITIME BASTIAISE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 26.000 euros

Siège social :

4, Rue du Commandant

Luce de Casabianca

20200 Bastia

301 898 581 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 27 juillet 2017, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Salomon ELHADEFF de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Fabius PAOLI, demeurant M 198 - Sables de Biguglia - 20290 - BORG, pour une durée illimitée à compter du 27/07/2017.

Pour avis,  
La Gérance.

## SHERAZADE BAZAR,

SARL au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Petra Rossa

BP 59 - 20137 Porto-Vecchio

503879637 RCS Ajaccio.

Le 30/06/2017, les associés ont pris acte de la démission de Mme Nadia CHAHBOUNE en date du 30/06/2017 décidé de nommer Gérant M. Gilles MARCELLESI, 15 Route de Salvati 20137 Porto-Vecchio, en remplacement de Mme Nadia CHAHBOUNE. Mention au RCS d'AJaccio.



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

## "SARL AR.CO.",

SARL au capital de 10.000 €

Siège social : 10, Rue Spinola

Angle Vieux Port, (20200) Bastia

R.C.S : Bastia N°751 173 899

## CHANGEMENT DE GERANT

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 11 juillet 2017 a décidé de nommer en qualité de gérant et pour une durée indéterminée à compter du 11 juillet 2017. Monsieur Joseph, Michel CONSTANT demeurant à PIETRACORBARA [20233] Marine de Pietracorbara, en remplacement de Monsieur Jean-Paul CONSTANT, gérant démissionnaire à la même date.

Pour Avis, Le gérant.

## CORSE SANTE DISTRIBUTION

SARL au capital de 10000,00 Euros

P.A. Purettone - Allée rouge,

Lot 12, 20290 Borgo

498836881 R.C.S. Bastia

Sigle : CSD

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28/07/2017 il a été pris acte de la nomination de Madame Pailine PORS, demeurant 52 route du cap 20200 San Martino di Iota en qualité de nouveau Co-gérant, à compter du 28/07/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Marc ANTOGNETTI, Gérant démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.



## MEZZAVIA AUTO SPORT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000.00 €

Siège social : Villa 4B - Lot Aria Serena

20167 Sarrola-Carcopino

804 565 257 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associé unique du 27 juillet 2017 : Madame Sandrine RASORI demeurant Lot Aria Serena Villa 4 B, SARROLA CARCOPINO (Corse), a été nommée gérante, en remplacement de Jaime Luis DOMINGUEZ GARCIA, gérant démissionnaire. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

## AJACCIO VISION

S.A.R.L. au Capital de 9000 Euros

Siège Social : Zone Industrielle

Les Moulins Blancs, Route d'Alata

20090 Ajaccio

R.C.S : Ajaccio 441 067 378

Aux termes d'une délibération en date du 27/07/2017, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Mr Lionel GONIDEC, demeurant Résidence Les Collines de Pietralba 1, Bât D, Avenue du Mont Thabor 20000 AJACCIO, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Les fonctions de Mr Cyril PAPE sont maintenues.

Pour avis,  
La Gérance.

## MODIFICATION SIEGE SOCIAL



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant décision du 28 juillet 2017, l'associé unique de la société «ANTONETTI OPTIQUE», SASU au capital de 10.000 €, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 828 828 681, a décidé de transférer le siège social de « 35 Boulevard Paoli - 20200 BASTIA » à « Résidence Sampieru Corsu, Bât A, lieu-dit Puretti, 20600 BASTIA » à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

## SARL

« PADOVANI MARINA »

SARL au capital de 7622 €

RCS : Ajaccio 352 746 473

La collectivité des associés décide de transférer le siège social et établissement principale primitivement fixé Tour d'Ancone - Orcino Calcatoggio, 20111 CALCATOGGIO à Chemin de Campiccioli - Rte d'Alata - 20090 AJACCIO RCS Ajaccio.

## FB FINANCE

SASU au capital de 1000,00 Euros

2A Impasse du Capitaine,

33160 Saint Medard En Jalles

823676424 R.C.S. Bordeaux

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28/06/2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société au route de SAINT ANTOINE, Le SALARIO, 20000 AJACCIO à compter du 25/07/2017. **Présidence :** Madame Francine BANNIER, demeurant route de Saint Antoine, Le Salario, 20000 Ajaccio **La société sera immatriculée** au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux.

**S.C.E.A. DOMAINE DE CAMPESTRA**

Société Civile

d'Exploitation Agricole  
Au capital de 30.000 €Siège : Zone Industrielle Panchetta  
20167 Sarrola-Carcopino  
500721717 RCS d'Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de Zone Industrielle Panchetta, 20167 SARROLA CARCOPINO au **Lieu-dit Campestra, 20138 COTI-CHIAVARI** à compter du 1er décembre 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis La Gérance.

**SOCORDIS**Société Corse de Distribution  
Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.952.000.00 €

Siège social :

Lieu-dit Campo dell'Oro  
RN 196 - Route de Sartène  
20090 Ajaccio  
307 523 878 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2017 :  
- Le siège social a été transféré, à compter du 15/04/2017, de Lieu dit Campo dell'Oro RN 196 route de Sartène, AJACCIO (Corse), à **lieu-dit Farone - 20167 AFA**.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

**SCI AJACCIO LE JARDIN DES PALMIERS**

Société Civile au capital de 2.000 €

Siège social : Chigliani, 20160 Vico  
797 689 122 RCS Ajaccio

Suivant procès-verbal du 14/06/2017, L'Assemblée Générale Mixte a décidé de transférer le siège social de la société au **42 Avenue Raymond Poincaré, 75116 PARIS** ;

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Suivant AG du 08/05/2017, le siège social de la **SCI MYRTES ET MAQUIS**, société civile immobilière au capital de 1000,00 Euros, [RCS MONTPELLIER 805 151 784], a été transféré à effet du même jour du 13 rue Raoul, 34000 MONTPELLIER, à : **Lieu-dit GIOVAN PIETRO, Hameau de CAVO, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 ZONZA**. Gérance : Monsieur Roger LACOMBE, né le 03/12/1949 à Paris 11ème, domicilié Lieu-dit GIOVAN PIETRO, Hameau de CAVO, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 ZONZA. La société sera désormais immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Pour avis. Le Gérant.

**MODIFICATION CAPITAL SOCIAL****CBM Avocats**Société d'Avocats  
Au Barreau d'ANNECY  
7, avenue Gabriel de Mortillet  
74000 Annecy**PARC DE SALECCIA**

SARL au capital de 9.000 €

Siège : Lieu-dit Saleccia  
Route de Bastia - 20220 Monticello  
452113038 RCS de Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2017 et du procès-verbal de la gérance du 26/06/2017, le capital social a été réduit de 1500 euros pour le porter de 9000 euros à 7500 euros par voie de rachat et d'annulation de 150 parts sociales.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence :

**ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**

**Ancienne mention :** Le capital social est fixé à neuf mille [9000] euros

**Nouvelle mention :** Le capital social est fixé à sept mille cinq cent [7500] euros

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,  
La Gérance.**CHIOSO SOPRANU AMENAGEMENT**

SARL au capital de 8.766.000,00 Euros

14, rue Alsace Lorraine,  
20260 Calvi  
804316487 R.C.S. Bastia

Par décision en date du 11/05/2017, il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant de 8766000,00 Euros à 43380 Euros

**Autres modifications :**

- L'assemblée générale a constaté qu'au regard des pertes les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social. Elle a décidé de la poursuite de l'activité de la société en procédant immédiatement à la réduction du capital social. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

**2Art Naval**

SARL au capital de 400 €

Siège social : Port Charles Ornano,  
L'Amirauté, 20090 Ajaccio  
RCS Ajaccio 537 855 538

La réduction du capital social de 1200 euros à 400 euros ayant fait l'objet d'une première insertion dans le numéro du 16/06/2017 de ce journal est définitivement réalisée avec effet du 27/07/2017.

La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

**ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL****\* Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à mille deux cents [1.200] euros.

**\* Nouvelle mention :**

"Le capital social est fixé à quatre cents [400] euros.

Pour avis, La Gérance.

**MARINA DI CAVALLO**

Société par Actions Simplifiée

Capital social : 13.200.000 €

Siège social :

Résidence du Parc Impérial,  
Le Trianon, Route des Cèdres  
20000 Ajaccio  
Siren 538 090 457 RCSAjaccio

Aux termes des décisions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24/07/2017, il résulte que le capital a été augmenté de 2.000.000 euros en numéraire portant ainsi le capital social de 13.200.000 € à 15.200.000 €.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

**CADEX**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3.349.500 €

Siège social : Centre Commercial

Port Toga - CS 60001

20291 Bastia Cedex

RCS Bastia 538 846 585

[la « Société »]

Aux termes du procès-verbal des décisions des Associés en date du 24 juillet 2017 et du procès-verbal des décisions de la Présidente en date du 24 juillet 2017, il résulte que :

- Le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de trois millions d'euros [3.000.000 €], par voie d'élévation de la valeur nominale de chacune des 1.500 actions composant le capital de la société de 1.789 à 3.789 euros ;

- Le capital social de la Société a été réduit d'un montant de deux millions trois cent trente-quatre mille euros [2.334.000 €] par voie de diminution de la valeur des 1.500 actions composant le capital de la Société de 3.789 euros par action à 2.233 euros par action et par imputation à due concurrence sur le report à nouveau négatif de la Société ;

- Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

**\* Ancienne mention**

Capital : 2.683.500 euros

**\* Nouvelle mention**

Capital : 3.349.500 euros

Mention sera faite au RCS de BASTIA

Pour avis,

**SARL TRANSPORTS RENUCCI FRANCOIS ET FILS**

Vacille Del Monte Muratello

20137 Porto-Vecchio

R.C.S Ajaccio 822 014 890

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 juillet 2017, le capital social a été augmenté de 30.000 € en numéraire, pour être ainsi porté à 30.500 €.

La modification des statuts a été créée à compter du 24 juillet 2017.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts se trouvent modifiés.

**Ancienne mention :** capital 500 €**Nouvelle mention :** capital 30.500 €

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention,

M. RENUCCI François Gérant.

**WEYTH INVEST**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.200 Euros

Siège social : Résidence Alta Vista

Bt B - Rue Paratojo - 20200 Bastia

R.C.S : Bastia 531 578 649

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2017 et du procès verbal de la gérance du 20 juillet 2017, le capital social a été réduit de 800 euros pour le porter de 8000 euros à 7200 euros par voie de rachat et d'annulation de 80 parts sociales appartenant à Mme Marie-Dominique CASANOVA.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence :

**Ancienne mention :** Capital 8000 euros

**Nouvelle mention :** Capital 7200 euros

Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour Avis,

**AVIS DE CESSION****VENTE D'UN FONDS ARTISANAL**

Un acte de vente de fonds artisanal a été signé le 03/07/2017.

La Société EURL NETTOYAGE IMPERIAL, Société à responsabilité limitée à association unique au capital de 8000 euros, dont le siège social est sis Les Logis de l'Acqueduc, Bat C, 20167 MEZZAVIA. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 444 993 471. Immatriculée au Répertoire des métiers d'Ajaccio sous le numéro SIRET 444 993 471 00010. Représentée par Monsieur José MORANDO, Gérant en exercice,

**A vendu,** le fonds artisanal de « Nettoyage professionnel, débroussaillage et petits travaux » portant, situé Les Logis de l'Acqueduc Bat C 20167 MEZZAVIA.

**A :** La Société SOCIETE NOUVELLE NETTOYAGE IMPERIAL, Société par actions simplifiée au capital de 1500 euros, dont le siège social est sis 8 Rue Paul Colonna d'Istria 20090 AJACCIO. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 828 595 694. Représentée par Monsieur Jean-Baptiste PERETTI, Président en exercice, Ledit acte a été enregistré auprès du service des impôts des entreprises d'AJACCIO le 20/07/2017 sous les références : Dossier 2017 22623, référence 2017 A01011

L'acquéreur est devenu propriétaire du fonds artisanal à compter du 03/03/2017 moyennant le prix de QUATRE VINGT MILLE EUROS [80.000 €].

Ce prix se décompose comme suit :

\* SOIXANTE DIX SEPT MILLE CONQ CENTES EUROS [77.500 €] pour les éléments incorporels du fonds,

\* DEUX MILLE CINQ CENTES EUROS [2500 €] pour les éléments corporels du fonds.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, chez la Société BALDOFLAUTO, Société d'avocats inscrite au Barreau de NIMES, dont le siège social est sis 289, Rue Claude-Nicolas Ledoux, 30900 NIMES.

Pour avis et insertion,

**ICN : ANNONCE LÉGALE**  
**TEL : 04 95 32 04 40**

## AVIS DE CESSION DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte sous seing privé en date à FOZZANO du 7 juin 2017, enregistré à la Recette des Impôts d'AJACCIO, le 07/06/2017, dossier 2017 21999, référence 2017 A 00960

Monsieur Joël GIOVANNANGELI, enregistré sous le numéro SIREN 398 309 351, né le 11 juin 1963 à LORETO DI TALLANO (CORSE), Demeurant Lot Communal, 20143 FOZZANO, **A CEDE :**

à la société TAXI AG2A, société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros, dont le siège social est Lot Communal 20143 FOZZANO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 822 386 561, représentée par Monsieur Joël GIOVANNANGELI, Président en exercice,

Un fonds artisanal de transports de voyageurs par taxis exploité sous le nom commercial « TAXI AG2A » moyennant le prix de 60.000 euros, ventilé entre éléments corporels et incorporels comme suit :

- aux éléments incorporels, pour la somme de 59.000 €

- aux éléments corporels, pour la somme de 1000 €

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 7 juin 2017.

L'acquéreur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, chez la Société BALDOFLAUTO, Société d'avocats inscrite au Barreau de NIMES, dont le siège social est sis 289, Rue Claude-Nicolas Le-doux, 30900 NIMES

Pour avis,

## AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à AJACCIO du 17 juillet 2017, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AJACCIO le 18 juillet 2017, référence, 2017 A 00994.

La Société CEVIGO, SARL au capital de 5106,74 euros, dont le siège social est situé 3, boulevard Roi Jérôme, 20000 AJACCIO, inscrite au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 442 459 426, prise en la personne de son gérant, **A CEDE**

à La société N.S.P., SAS au capital de 15.000 euros, dont le siège social est établi résidence Le Diana, bât. B, route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO, inscrite au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 830 478 376, prise en la personne de son représentant légal,

Un fonds de commerce de débit de boissons sis 3 boulevard Roi Jérôme, 20000 AJACCIO, sous l'enseigne BAR DU MARCHE et pour lequel le vendeur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 442 459 426 moyennant un prix de 300.000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 17 juillet 2017.

L'acquéreur sera immatriculé au RCS d'AJACCIO.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet SOFIRAL d'AJACCIO, sis 23 cours général Leclerc, BP 873, 20192 AJACCIO CEDEX 4.

Pour avis,

## AVIS

Suivant acte reçu par Me Delphine ARNAUD, Notaire, en date à NICE du 28/06/2017, enregistré à NICE le 30/06/2017, Bord. 2017/770, Case n°1, Ext 4723, la SARL " GBTA GUIDICELLI BALAGNE TRANSPORT AUTOMOBILES " au capital de 8.000 euros, siège à L'ILE ROUSSE [20220] Boulevard de Fogata, 387 562 028 RCS BASTIA, **a cédé** une branche d'activité de TAXI et de PETIT TRAIN dépendant d'un fonds de commerce sis et exploité en HAUTE CORSE, à la SAS " GUIDICELLI STRADA " au capital de 10.000 euros, siège à L'ILE ROUSSE [20220] Col de Fogata, 828 956 284 RCS BASTIA, moyennant le prix principal de 260.000 euros. La propriété et la jouissance ont été fixées au jour de l'acte.

Les oppositions seront reçues en la forme légale, à peine de forclusion, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au cabinet CA2C CORSE, Résidence Flore et Sens, Rue du Maréchal Juin 20200 BASTIA et à l'étude SCP Delphine ARNAUD - Laurence FRANCO, Notaires, 8 bis, Avenue Jean Médecin 06000 NICE pour toute correspondance.

Pour avis,

## LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

## LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 juillet 2017 fait à AJACCIO, Le bailleur, la Société AGAPE, Société à responsabilité limitée au capital de 15.000 euros, dont le siège social est situé LA ROCADE, rond-point de Finosello, lieu-dit Forcone - 20000 AJACCIO, inscrite au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 489 407 452, prise en la personne de son gérant et associé unique, Monsieur Alain ANZIANI, **a confié à :**

La société IGG HOLDING, Société civile au capital de 15.000 euros, dont le siège social est situé LE RIVOLI, PLAGES D'AGOSTA - 20166 GROSSETO-PRUGNA, inscrite au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 830 027 314, prise en la personne de son gérant, Monsieur Ange-Marie GRISONI, Agissant au nom et pour le compte de la Société LE RIALTO, EURL en cours de constitution et d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, seule associée de la Société en cours de formation, ci-après dénommé le locataire-gérant,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de restauration situé Résidence Harmonie, Agosta Plage - 20166 ALBITRECCIA, pour lequel il est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 489 407 452. Pour une durée de douze mois fermes, entiers, et consécutifs ans à compter du 18 juillet 2017 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé Société IGG HOLDING représentée par Monsieur Ange-Marie GRISONI,

Agissant au nom et pour le compte de la Société en cours de formation LE RIALTO,

Le locataire-gérant.

## INSERTION LEGALE DEBUT DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à LUMIO [Haute-Corse] du 22 juillet 2017 Monsieur Patrick André DETIENNE, loueur demeurant Aria Marina, Villa 2 - Cocody Village, LUMIO (Haute-Corse), inscrit au répertoire des métiers de la Haute-Corse sous le numéro 424 794 709 - RM 2B - APE 4399 A sous le numéro de gestion 00277992B.

**A donné en location-gérance à :** LA SOCIETE DENOMMEE "APC BTP" - Société Par Actions Simplifiée en formation au capital de 2000.00 €, dont le Siège social est situé à Aria Marina, Villa 2, Cocody Village, 20260 LUMIO représentée par son Président Monsieur Alexis DETIENNE, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Un fonds artisanal d'étanchéité - Couverture - Maçonnerie à compter du 24 juillet 2017 pour une durée de UNE année, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Pour insertion.

## AVIS

Suivant acte SSP en date à Algajola du 11/05/2017, le contrat de location gérance consenti Par l'indivision ALLEGRINI représentée par : Mr Nicolas ALLEGRINI demeurant ch de Cocani 20220 ALGAJOLA, Mlle Cécile ALLEGRINI demeurant 31 rue Vineuse 75016 PARIS, Mme Marie-Josée ALLEGRINI demeurant Résidence Colomba 20260 CALVI, Mr Louis ALLEGRINI demeurant 310 av Janvier Passero 06210 MANDELIU, Mlle Stéphanie ALLEGRINI au profit de la SOCIETE D'EXPLOITATION HOTELIERE D'ALGAJOLA S.E.H.A, sas au capital de 10.000 € dont le siège est sis 7 A rue A Marina 20220 ALGAJOLA immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 528 977 457 et concernant un fonds de commerce de Restaurant, location de bungalows, hôtel sis et exploité à 7 rue A Marina 20220 ALGAJOLA a été renouvelé pour une nouvelle période de 8 ans à compter du 31/12/2017 pour se terminer le 31/12/2025.



## LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/07/2017 à BIGUGLIA, enregistré au SIE de BASTIA, sous le numéro de dossier 2017 22034, référence 2017 A 00986,

Monsieur Patrick Antoine BESSI, né le 23/08/1954 à BASTIA de nationalité française et demeurant 12 Cours Général LECLERC - 20000 AJACCIO, **a donné en location-gérance à :**

Monsieur Jean Yves BESSI, né le 07/08/1980 à BASTIA, de nationalité française et demeurant 12 rue Monsieur CASANOVA - 20620 BIGUGLIA, célibataire. Un fonds artisanal de maçonnerie, connu sous l'enseigne "Patrick BESSI", sis 33 Z.I. de Campo Vallone - 20620 BIGUGLIA, à compter du 1er août 2017, pour une durée d'une année renouvelable par tacite prolongation d'année en année.

Pour avis,

## AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé signé en date du 17/07/2017, Monsieur José DE JESUS DA CRUZ, demeurant à BONIFACIO [20169] - Vallée Saint-Jean et la Société MELANIE, SARL au capital de 7.622,45 Euros, dont le siège social est à BONIFACIO [20169], Vallée Saint-Jean, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 429 800 410, ont convenu de mettre un terme, à compter du 17 juillet 2017, à la location-gérance d'un fonds de commerce d'achat et de vente au détail et en gros de montres, bijoux, fantaisie, or, connu sous l'enseigne "MON BIJOU" sis et exploité à BONIFACIO [20169], 67 Quai Jérôme Comparetti consentie depuis le 30 janvier 1999 par le bailleur au locataire-gérant.

Pour avis.

## AVIS

Par acte SSP en date du 17 juillet 2017 la société A VALANDELLA, dont le siège est à CASTELLARE DI CASINCA [20213] Lieudit Valandella [794 248 948 RCS BASTIA] **a donné en location-gérance à** Madame Stella VEGA PESO demeurant Ld Caviglioli 20221 SANTA MARIA DI POGGIO agissant pour le compte de la société LE TEMPS D'UNE PAUSE, SAS en cours de constitution, dont le siège sera à la même adresse, un fonds de commerce de « vente de pain, viennoiseries, biscuits, pâtisseries, glaces et crèmes glacées, confiseries » sis à CASTELLARE DI CASINCA [20213] Lieudit Valandella, pour une durée de vingt-quatre mois à compter du 1er juillet 2017.

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

## DECOUVERTES NATURELLES

Société par Actions Simplifiée  
En cours de transformation  
En Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 30.000 Euros  
Siège social :  
1, Rue Emmanuel Arène  
20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio 435 083 399

Par décision du 01/06/2017, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 30.000 Euros, divisé en 500 parts sociales de 60 Euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par Mr François, Marie CANCELLIERI, demeurant 16, Avenue Antoine Serafini 20000 AJACCIO, Président.

Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Mr François Marie CANCELLIERI, demeurant 16, Avenue Antoine Serafini 20000 AJACCIO, Gérant.

Pour avis,

N° 66

**CABINET CARCREFF**

Société d'avocats  
19 A, rue de Chatillon CS 26535  
35065 Rennes Cedex

**AVIS  
DE TRANSFORMATION****SCCV FAGIANO**

Société Civile  
de Construction Vente  
Au capital de 1.000 €uros  
Lieu-dit Fautéa - 20135 Conca  
827 575 234 RCS Ajaccio

Par décision du 22 juin 2017, les associés ont décidé :

- la transformation de la société en Société à Responsabilité Limitée,  
- d'étendre l'objet social aux acquisitions de terrains, division desdits terrains en lots, vente de ces lots ; viabilisation et l'aménagement des terrains. Les autres caractéristiques de la société demeurent inchangées.

Pour avis.

N° 67

**JCC****RCS Bastia 820 147 833**

Aux termes de l'AGE du 13-07-2017, la résolution suivante avec effet au 01-07-2017 a été votée par l'associé unique : Extension de l'objet social à l'activité de gros oeuvre du bâtiment et à toutes prestations pouvant s'y rattacher. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, le Président.

N° 68

**MARINE SERVICE  
EQUIPEMENT**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 8.000 €uros  
Siège social : Immeuble Pouillon  
Vieux Port - 20600 Bastia  
R.C.S : Bastia 420 871 782

Par décision du 30.06.2017, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du même jour.

Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :

**Capital :**

**Ancienne mention :** Le capital social est fixé à 8000 euros. Il est divisé en 500 parts sociales, de 16 euros chacune.

**Nouvelle mention :** Le capital social reste fixé à 8000 euros. Il est divisé en 500 actions de 16 euros chacune entièrement libérées.

**Forme :**

**Ancienne mention :** Société à Responsabilité Limitée  
**Nouvelle mention :** Société par Actions Simplifiée

**Administration :****Anciennes mentions :**

**Gérant :** Dominique WEYTH, demeurant Lieu-dit La Croix, San Bastiano à ERBALUNGA [20222]

**Nouvelles mentions :**

**Président :** Dominique WEYTH, demeurant Lieu-dit La Croix, San Bastiano à ERBALUNGA [20222]

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 69

**CLANOLE**

SARL au capital de 10000,00 Euros  
Lieu-dit Campo d'Undico,  
Route de Figarella,  
20200 Santa Maria di Lota  
789631827 R.C.S. Bastia

Par décision en date du 10/07/2017 il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 10/07/2017  
**Nouvel objet social :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, l'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social, dans la mesure où ces actes ne constituent pas des actes de commerce. La prise de participation dans toutes sociétés, sous quelque forme que se soit ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations. Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières industrielles et commerciales, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou, à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement, ou de le rendre plus rémunérateur. Le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers, ou par tout autre mode. Ainsi que géomètre topographe. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 70

**PREM**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.000 €  
Siège social : Le Pont Quartier Bala  
20137 Porto-Vecchio  
0498 473 008 RCS Ajaccio

**MODIFICATIONS**

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 mai 2017, il a été pris acte de changer la dénomination de la société, à compter du 18 mai 2017, pour **LELIA**. L'article 3 des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis et mention.

N° 71

**CORSE EXPANSIF**

S.A.S. au capital de 320.000 €uros  
Siège social : Rue Nicolas Péraldi  
Villa "La Retraite Fleurie", 20090 Ajaccio  
R.C.S. : Ajaccio 349 563 676

Aux termes d'une décision de l'AGE en date du 26/07/2017, il résulte que : Monsieur Frédéric Morgan NATALI, demeurant Immeuble le Maréchal, Avenue Maréchal Juin, 20090 AJACCIO, a été nommé en qualité de Directeur Général, pour une durée de six années.

Pour Avis, Le Président.

N° 72

**PAOLETTI PRODUITS****PETROLIERS****P.P.P.**

Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 130.000 €uros  
Siège social :  
Station TOTAL La Rocade  
Quartier Finosello  
Ajaccio 20090 (Corse du Sud)  
R.C.S : Ajaccio B 333 904 936

Suivant décision extraordinaire du 18 juillet 2017, les associés ont décidé d'étendre l'objet social aux activités de "PMU et Dépôt de Presse".

Les statuts ont été mis à jour.

Pour Avis,

N° 73

**FID'AZUR CORSE**

SAS au capital de 500 €  
Siège : Immeuble Marevista  
Quai des Martyrs, 20200 Bastia  
812724888 RCS de Bastia

Aux termes du PV de l'AGE en date du 30/07/2017, les associés ont décidé de poursuivre l'activité sociale malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L223-42 du Nouveau Code de Commerce [ex article 68 de la loi du 24/07/1966] et ont nommé M. Claude RICCI, demeurant 1325 Avenue Marcel Pagnol 06610 LA GAUDE, en qualité de Président, avec effet du 1er Août 2017, en remplacement de M. Patrick ROSSI, démissionnaire.

Pour avis,

N° 74

**MODIFICATIONS**

Selon AGE du 15/06/2017, les associés de **COLONNA EDITION** SARL, capital : 10.000 €, Siège social : La Maison Bleue-Hameau de San Benedetto [20167] ALATA, 480 785 492 RCS AJACCIO - Ont décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves et compensation de créances :  
**Ancien capital :** 10.000 €  
**Nouveau capital :** 38.000 € - article 7 modifié.

- Ont nommé en qualité de gérant M. Jean-Paul FILIPPINI sis 17 avenue Impératrice Eugénie [24000] Ajaccio, en remplacement de François OLLANDINI à compter du même jour.

N° 75

**SOCIETE DES EAUX  
DE CORSE**

Société en Commandite par Actions  
Au capital de 3.465.000 €  
Siège social : Centre Commercial  
Castellani, Quartier Saint-Joseph  
20700 Ajaccio  
514 709 211 R.C.S. Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 juin 2017, il a été décidé de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance Madame Véronique LEPRIVEY demeurant 6, rue du Blavet - 78711 Mantes-la-Ville, en remplacement de Madame Hélène GABAY, et ce à compter du 30 décembre 2016. Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS de AJACCIO.

N° 76

**FRANCESCHETTI SPORTS**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 150.000 €uros  
Siège social :  
Galerie Marchande du Centre  
Commercial - Lieu-dit ERBAJOLU  
RN 193 - 20600 Bastia  
R.C.S : Bastia 314 889 916

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2017, il résulte :

La collectivité des associés de la Société **FRANCESCHETTI SPORTS** a décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 30 juin 2017. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

**Capital :**

**Ancienne mention :** Le capital social est fixé à 150.000 euros. Il est divisé en 500 parts sociales, de 300 euros chacune.

**Nouvelle mention :** Le capital social reste fixé à 150.000 euros. Il est divisé en 500 actions, de 300 euros chacune entièrement libérées.

**Forme :**

**Ancienne mention :** Société à Responsabilité Limitée

**Nouvelle mention :** Société par Actions Simplifiée

**Administration :****Anciennes mentions :**

**Gérant :** Monsieur Georges **FRANCESCHETTI**, demeurant Route de Saint-Florent, Razzetta à BASTIA [20600]

**Nouvelles mentions :**

**Président :** Monsieur Georges **FRANCESCHETTI**, demeurant Route de Saint-Florent, Razzetta à BASTIA [20600]

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 77

**CORSEFRET**

SARL au capital de 69.600 €  
Siège social : Chemin de l'Orangerie  
Poretta - 20290 Lucciana  
304 352 057 R.C.S. Bastia

En date du 13 juin 2017, l'associée unique a décidé de ne pas renouveler dans ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Cédric BARBEROUX 88 rue Grignan, 13001 Marseille.

N° 78

**PHARMACIE  
DE LA GIRAGLIA**

SELAS au capital de 40.000 €  
Siège social : Résidence Da Mare  
Macinaggio - 20248 Rogliano  
478 773 492 RCS Bastia

**MODIFICATIONS**

Aux termes de l'A.G.E. en date du 17/07/2017, il a été décidé de constater la réalisation définitive les décisions prises le 22/03/2017, notamment : La réduction du capital social d'une somme de 4.000 € par voie de rachat, en vue de leur annulation de 400 actions, le ramenant à 36.000 €, et ce, avec effet au 01/07/2017 ;

De constater avec effet au 01/07/2017, la nomination en qualité de Président de Mme Madeleine CANARELLI demeurant à SAINT ROCH-20228 LURI en remplacement de Mme Ghislaine PERAMO, démissionnaire au 30/06/2017. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au R.C.S. de BASTIA.

N° 79

**S.C. ALEXQUI**

Société Civile au capital de 1000 €  
Siège Social : Lieu-dit Aghja Piana,  
Villa Manihi, 20167 Alata  
R.C.S. Ajaccio 813 768 900

Par assemblée en date du 29 juin 2017, la collectivité des associés a décidé :  
- de nommer Monsieur QUILICHINI Erick, demeurant Villa San-Salvadore, Salario - 20000 AJACCIO, pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant en remplacement de Monsieur QUILICHINI Alexandre à compter du 29/06/2017.

- décide de modifier l'ARTICLE DEUXIEME - OBJET page 2 des statuts de la société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

La Société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la construction, l'aménagement, la location, l'exploitation de résidences de tourisme, de résidences hôtelières, la location meublée de logement d'habitation et plus généralement, toutes les opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

RCS AJACCIO.

N° 80

**SOCIETE PUBLIQUE  
LOCALE MOBILITE  
ET STATIONNEMENT  
DU PAYS AJACCIEN**

Société Anonyme  
à Conseil d'Administration  
Au capital de 500.000 €  
Siège : Zone Industrielle du Vazzio  
20000 Ajaccio  
822167748 RCS de Ajaccio

Par décision du conseil d'administration du 03/07/2017, il a été décidé de :

- nommer Président du conseil d'administration M. MARCANGELI Laurent immeuble le rond point avenue de la grande armée, 20000 AJACCIO en remplacement de FERRARA JEAN JACQUES démissionnaire.  
Mention au RCS de AJACCIO.

N° 81

**SOCIETE  
NOUVELLE CORSEFROID**  
SARL au capital de 38.112 €  
Siège social : Route d'Ortale  
Rond Point n°4, 20620 Biguglia

**TRANSFORMATION  
EN SAS**

L'Assemblée Générale du 28/07/2017, a transformé la SARL SOCIETE NOUVELLE CORSEFROID en société par actions simplifiée à effet du 28/07/2017. Dénomination «société NOUVELLE CORSEFROID»

Le Président de la société est M. Michel FLAMMENT demeurant à Lucciana [20290], 3 Place de la Maraninca, nommé pour une durée illimitée

**Droit de vote :** 1 voix par action.  
Agrément des cessions à la majorité des 3/4.

Dépôts au greffe BASTIA N° 399 971 621.



N° 82

**ALLEGRO STORE**

Société Par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000.00 €  
Siège social : 6, Rue François PIETRI  
Résidence Prince IMPERIAL  
20090 Ajaccio  
830 643 607 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal de l'associé unique du 27 juillet 2017, il résulte que :  
Le capital a été augmenté de 48.000 euros par apport en numéraire.

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié de la manière suivante :

**\* Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à la somme de deux mille [2000] euros.

Il est divisé en deux cents [200] actions de dix [10] euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'actionnaire unique.

**\* Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille [50.000] euros.

Il est divisé en cinq mille [5 000] actions de dix [10.00] euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'actionnaire unique.

Il a été également procédé à la nomination de Commissaires aux comptes.

- Monsieur Alain DE MARI, domicilié à AJACCIO [Corse] Avenue Dr Noël FRANCHINI Lieudit Strette, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, ainsi que :

- Madame Marie Josée CASANOVA, domiciliée à AJACCIO [Corse] 4 boulevard Masséria, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Pour une période de six (6) exercices, conformément aux dispositions légales, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

N° 83

**ALARME INCENDIE  
TELEPHONIE ELECTRICITE  
COURANTS FAIBLES - AITEC**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.000 €  
Siège : Lotissement Michel Ange,  
Lot 16, Zone Industrielle de Baléone  
20167 Afa  
505033456 RCS de Ajaccio

Suivant délibération du 21 juillet 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

**RECTIFICATIF**

N° 84

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale n°82, parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE" semaine du 21/07/2017, n° 6675, **Concernant :** « EARL DICEPONI.»

**Il fallait lire :** "Par décision du 30 juin 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société"

**Et non :** "Par décision du 11 juillet 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société". comme écrit par erreur.

N° 85

**Sébastien SEBASTIANI**

Avocat à la cour  
35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia  
Tél : 04.95.58.19.20  
Fax : 04.95.31.82.38  
E-mail : [avocat@sebastiani.fr](mailto:avocat@sebastiani.fr)

**AVIS RECTIFICATIF**

Dans l'annonce parue dans le journal du 16 juin au 23 juin 2017,  
**Il fallait lire :** DELTA BOIS Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 euros.

**Siège social :** RN 198, ROND-POINT DE LECCI - 20137 LECCI 481 655 531 RCS AJACCIO.

Le reste de l'annonce est inchangé.

N° 86

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale n°20170717-00035197 parue dans l'Informateur Corse Nouvelle, la semaine du 21/07/2017 et concernant la constitution de la SAS DOALUR ELEC.

**Il fallait lire :**

« En date du 12/07/2017 » et non : « du 30/06/2017 » comme écrit par erreur.

**Il convient également de rajouter :**

- « Commune de Grosseto-Prugna » à l'adresse du siège social

- « Commune d'Albitreccia » à l'adresse du domicile de la Présidente

- **Directeur Général :** M. Alexandre, Paul, Benoit POLI demeurant à Monte Rosso, Haut du Hameau 20166 PORTICCIO [Commune d'Albitreccia], élu pour une durée indéterminée.

**DISSOLUTION SOCIETE  
LIQUIDATION SOCIETE**

N° 87

**HÔTEL****RESTAURANT HOLZER**

Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 47.259,20 €  
Siège social : 12, rue Jean Jaurès  
20137 Porto-Vecchio  
RCS : Ajaccio 340 995 349

**AVIS DE MODIFICATION**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2017, enregistrée au service de la publicité foncière et de l'enregistrement sous le numéro 2017 23342, réf. 2017 A 01063, la société SAHO, SARL au capital de 1.229.959,21 €, dont le siège est sis 12 rue Jean Jaurès, 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au RCS d'ajaccio n° 341 087 278, a, en sa qualité d'associé unique de la société HOTEL RESTAURANT HOLZER, décidé la dissolution anticipée de la société. Cette décision de dissolution va faire l'objet d'une déclaration auprès du greffe du tribunal de commerce d'ajaccio. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 03 juillet 1978, les créanciers de la société HOTEL RESTAURANT HOLZER peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce d'ajaccio.

Pour avis et mention,  
Le représentant légal.

N° 88

**SNC CAPU D'ORTU**

SNC au capital de 2.880 €  
Siège social : 1, Passage Poggiolo  
20000 Ajaccio  
453 928 590 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 01/04/2017, la société NAVE VA, SARL au capital de 76.250 €uros, dont le siège social est 1 passage Poggiolo 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS d'ajaccio, sous le numéro 418 303 988 a, en sa qualité d'associée unique de la société SNC CAPU D'ORTU, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SNC CAPU D'ORTU peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'ajaccio.

Pour avis,

N° 89

**EURL CERCLE****ATHLETIQUE BASTIAIS**

Au capital de Huit Mille [8.000] euros  
Siège social : Stade d'Erbajolo,  
Zone Industrielle de Bastia,  
20600 Bastia  
N°793 962 622 au RCS de Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 juin 2017, l'associée unique, l'Association CERCLE ATHLETIQUE BASTIAIS, a décidé la dissolution anticipée de la société avec prise d'effet immédiate et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé Monsieur Antoine EMMANUELLI demeurant, 21 bd Benoite Danesi, 20200 Bastia en qualité de liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé au Stade d'Erbajolo, Zone Industrielle de Bastia, 20600 Bastia.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 90

**DOMIROC**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation

Capital : 5000 €uros  
Siège de la liquidation :  
Lieu-dit Santa Barbara  
20100 Sartène [Corse du Sud]  
R.C.S : Ajaccio B 502 024 441

Par décision collective en date du 29 juillet 2017, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 30 juin 2017, donné quitus et déchargé de son mandat, Madame Marie-Pierre ORTOLI LOVICHI liquidateur, demeurant à PROPRIANO 7, AVENUE Napoléon III et constaté la clôture de liquidation au 30 juin 2017.

Les comptes seront déposés au Registre de Commerce et des Sociétés d'ajaccio.

Pour Avis,  
Le Liquidateur.



AVIS DE MARCHÉ

## PROCÉDURE ADAPTÉE (MONTANT INFÉRIEUR À 5.225.000 € HT)

CCI2B/DC/2017.036

### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

### Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

### Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

### Objet du marché :

Travaux de génie civil et VRD pour la mise aux normes de la bande de piste et de la RESA [Runway End Safety Area] de l'aéroport de Bastia-Poretta.

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia-Poretta

Type de marchés : Travaux

Nomenclature Européenne CPV : 45235000-3 / Travaux de construction de terrains d'aviation, de pistes d'envol et d'atterrissage et d'aires de manoeuvre /

### Mode de dévolution :

Le présent marché concerne un lot déclaré infructueux lors d'une précédente consultation

### Caractéristiques principales :

Il s'agit de travaux de génie civil et VRD, du nivellement et le compactage de la RESA ; du nivellement et le compactage de l'aire de trafic H, de l'aménagement de VRD en zone coté piste et en zone coté ville, du remblaiement, du nivellement et du compactage des zones définies dans le carnet de plans.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

### Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12II, 27, 34.I.b du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

L'avis concerne un marché public.

### Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

\* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015,

\* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

\* Crédits ouverts aux sections : 130 et 131

### Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE RECEPTION :

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de références de chantiers exécutés avec des contraintes d'exploitation durant les 5 dernières années y compris la description plus détaillée de trois références accompagnées d'attestation de bonne exécution.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 08 septembre 2017 à 10 heures

### CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard de : .../...

- de leurs Garanties financières,
- de leurs Capacités techniques,
- de leurs Compétences et moyens professionnels,
- de leurs Références de chantiers exécutés avec des contraintes d'exploitation durant les 5 dernières années y compris la description plus détaillée de trois références accompagnées d'attestation de bonne exécution

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

\* Prix : 60% ;

\* Valeur technique : 40 % ;

Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

- Les caractéristiques techniques ;  
- La méthodologie adoptée pour le maintien des conditions opérationnelles de l'aéroport ;

- Les moyens humains et matériels dédiés ;

- Le planning de l'opération faisant apparaître de manière détaillée les durées de chaque tâche ;

\* Le délai de livraison global incluant les délais d'approvisionnement et de préparation.

Durée de validité des offres : 06 mois [180 jours]

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2017.36

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

### Renseignements complémentaires :

#### Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tel : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

#### Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia

Tel : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

### ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

### Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

\* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A] et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31 juillet 2017



AVIS D'INFORMATION  
AOT. 2017.08

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse lance un avis d'information concernant l'Institut Méditerranéen de Formation dont l'objet est le suivant :

LA MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE AU SEIN DE L'IMF POUR UNE SOLUTION DE RESTAURATION RAPIDE ET LEGERE

Les candidats intéressés doivent télécharger le cahier des charges sur la plateforme des achats de l'Etat : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AvisInformation>

Pour tous renseignements se rapprocher du Département Juridique et Affaires Générales [Tel : 04.95.54.44.38/95.54.44.66/Fax : 04.95.54.44.96].

La date de limite de dépôt du dossier est fixée au 21 AOÛT 2017 à 10H

Le Président de la Chambre de Commerce, et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse,  
Jean DOMINICI.



## DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

### Créations et extensions de zones de préemption au titre de la préservation des Espaces Naturels Sensibles

(Articles L.215-1 à L.215-24 et R.215-1 à R.215-20 du code de l'urbanisme)

**Commune de CALENZANA**  
site retenu : Mursetta-Cavallo-Nichiareto

**Commune de CASTELLARE DI CASINCA**  
site retenu : Fosse Stabule – Tiglione

**Commune de CENTURI**  
sites retenus : Funtana Vechja et Caraja

Par délibération du 10 juillet 2017, le Conseil Départemental de la Haute-Corse, considérant le rapport du Président et les points sur l'établissement ou l'extension des zones de préemption, a décidé :

- De donner acte au Président de sa communication sur tous les projets de création ou d'extension des zones de préemption sus mentionnées,  
- De valider en tous points les propositions contenues dans le rapport.

**NB** - Il est précisé que les plans de situation et de délimitation correspondants à chacune des zones de préemption sus mentionnées, sont tenus à la disposition du public à l'hôtel du Département, service Aux publics et Actions de Développement Durable et à la mairie de la commune concernée. Cette délibération fait l'objet d'une insertion au recueil des Actes Administratifs du Département de la Haute-Corse, Conformément aux textes en vigueur.

N° 94

## COMMUNE DE GALERIA

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### PROCÉDURE ADAPTÉE

**Nom et adresse de l'organisme acheteur :** Commune de Galeria  
**Correspondant :** M. Le Maire, Mairie, Le Village - 20245 GALERIA  
Tél : 04 95 62 00 09/Fax : 04 95 62 03 02  
E-mail: [galeria.mairie@wanadoo.fr](mailto:galeria.mairie@wanadoo.fr)

#### Objet du marché :

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE DE GALERIA.

#### Caractéristiques principales :

1 - Visite sur le site obligatoire avec certificat délivré par la Mairie.

2 - Division en lots :

- **LOT 1 :** DEMOLITION, TERRASSEMENT ET GROS OEUVRE
- **LOT 2 :** ETANCHEITE
- **LOT 3 :** MENUISERIES EXTERIEURES
- **LOT 4 :** CLOISONS ISOLATION ET FAUX-PLAFONDS
- **LOT 5 :** SERRURERIE
- **LOT 6 :** MENUISERIES INTERIEURES
- **LOT 7 :** CARRELAGE
- **LOT 8 :** PEINTURE
- **LOT 9 :** ITE ET BARDAGES
- **LOT 10 :** ELECTRICITE
- **LOT 11 :** PLOMBERIE/VENTILATION/CHAUFFAGE

#### Critères de sélection des candidatures :

Capacités économiques, financières et techniques requises en vue de la sélection des candidats

- Lettre de candidature [imprimé DC1]
- Déclaration du candidat [imprimé DC2]
- Assurances professionnelles, références, moyens humains et matériels

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

- Valeur technique de l'offre 40%
- Prix des prestations 30%
- Délais d'exécution 30%

**Type de procédure :** Procédure adaptée.

**Date d'envoi à la publication :** Vendredi 28 Juillet 2017

**Date limite de réception des offres :** Mercredi 20 Septembre 2017, avant 12H00

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tribunal Administratif de Bastia.

**ICN : ANNONCE LÉGALE - PROCHAINE PARUTION**  
**TRIPLE NUMERO**  
**JOURNAL DU 11/08/2017 au 31/08/2017**



### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse  
22 Cours Grandval - BP 215  
20187 AJACCIO CEDEX.  
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.  
Courriel : [commande.publique@ct-corse.fr](mailto:commande.publique@ct-corse.fr).  
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

**Objet du marché :** Visioconférence: maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure

**Numéro de référence :** 17S0074

**Date limite de remise des offres :** 08 septembre 2017 à 16h00

**Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation :** Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: [www.corse.fr](http://www.corse.fr) - Rubrique Services en ligne.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 28 juillet 2017

## Votre publicité dans l'ICN !

2 parutions  
sur 2 semaines !

BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)



**120€ HT**

Format 85 mm x 120 mm - (Deux colonnes)

Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47 @ [jfa@corse-information.info](mailto:jfa@corse-information.info)

120 mm

N° 96

## AVIS AU PUBLIC

### COMMUNE DE PIANA

#### ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN COMMUNAL TRAVERSANT LA PARCELLE D 392 À ARONE

#### 1ère parution,

Par arrêté n° 35/2017 en date du 17 juillet 2017 le maire de PIANA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclassement d'une partie du chemin communal traversant la parcelle D 392 à Arone

A cet effet,

Me **CIANELLI Marie Christine** domiciliée à AJACCIO, a été désigné comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, **du lundi 21 août 2017 au lundi 4 septembre 2017** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

**Me, le commissaire enquêteur recevra en mairie le lundi 21 août 2017 de 10H à 12H et le lundi 4 septembre 2017 de 14H à 16H.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de déclassement d'une partie du chemin communal traversant la parcelle D 392 à Arone pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire, PASCALINE CASTELLANI.

N° 97

## MODIFICATIONS DES MEMBRES DE LA CGP DE LA CRCAM DE LA CORSE.

Le conseil d'administration de Crédit Agricole SA en date du 01 avril 2016 a désigné à compter du 4 avril 2016, Monsieur Bertrand CORBEAU Président de la Commission de gestion provisoire de la CRCAM de la Corse en remplacement de Monsieur Olivier GAVALDA et a nommé membre de cette commission Monsieur Philippe CHAPUIS en remplacement de Madame Gaëlle REGNARD.

La CGP de la CRCAM de la Corse da sa décision du 14 décembre 2016 et compte tenu de l'agrément de Crédit Agricole SA obtenu le 13 décembre 2016 a approuvé la nomination de Monsieur Jean-Pierre GUILLOU en qualité de Directeur Général mandataire social en remplacement de Monsieur Guy CHARBIT.

La CGP de la CRCAM de la Corse en date 7 juin 2017 a agréé la désignation de Monsieur Christophe NOEL en qualité de membre de la CGP en remplacement de Monsieur Pierre MARTIN décédé.

Pour avis et insertion,  
Le Président de la CGP de la CRCAM de la Corse,  
Bertrand CORBEAU.

## DERNIERES MINUTES

N° 98



**Etude de Maîtres**  
**Antoine GRIMALDI,**  
**Jean-Yves GRIMALDI,**  
Notaires associés  
à Bastia (Haute-Corse),  
2, rue Chanoine Colombani.

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI" titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 9 juillet 2015, Monsieur Jean Pierre MIALON né à LYON 2ÈME ARRONDISSEMENT [69002] le 13 décembre 1942, et Madame Patricia Soline HAUTEMULE, née à LE MANS [72000] le 16 août 1968, demeurant ensemble à BORGIO [20290] Broncole, Marié à la mairie de BORGIO [20290] le 23 juin 2006 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont changé leur régime matrimonial, pour l'avenir, en adoptant le régime de la séparation de biens. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis,  
Le notaire.

N° 99

**SUPER MONTESORO**  
Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège : Lieu-dit Pinello  
Route Impériale, 20200 Bastia  
Siège de liquidation :  
Immeuble SEDDA - RN 193  
20600 Bastia  
380 664 201 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 01/08/2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Henriette BOURDIEC de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de la dite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 100

### AVIS

Constitution SSP à Propriano en date du 12-07-2017 de: les hauts des cannes. Forme: SCCV à capital variable. Capital et minimum: 100 Euros. Maximum: 1000 euros. Siège: 6 rue du general de gaulle, 20110 Propriano. Durée: 99 ans. Gérance: SCI SCI GRANACE IMOB au capital de 1000 euros, 6 rue du general de gaulle 20110 Propriano, RCS Ajaccio 818847345. Objet: Acquisition, réhabilitation, revente globale ou par lot, gestion et administration civiles de biens et droits immobiliers lui appartenant. Cessions de parts sur décision extraordinaire des associés représentant au moins 2/3 des parts sociales. RCS: Ajaccio.

N° 101

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/07/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale : SCI PONTICELLO** Siège social : Lieu-dit Ponticello, 20214 Calenzana Forme : Société Civile Immobilière Capital : 1000 € **Objet social** : La société a pour objet l'acquisition de tous biens immobiliers, leur exploitation par bail de tout local commercial ou autre, la gestion et l'administration desdits biens, et plus généralement, la réalisation de toutes opérations, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus décrit, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société. **Gérant** : Madame Antje GRIESELER, 10 Laufer strasse, Eckental Allemagne Les cessions de parts sociales, y compris les cessions consenties à des ascendants ou descendants du cédant, sont soumises à l'agrément préalable de la gérance. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

VOTRE ACCÈS  
AU REGISTRE  
DU COMMERCE  
ET DES SOCIÉTÉS !

infogreffe.fr

LES DROITS DES TRIBUNAUX DE COMMERCE

N° 102

**CORSICA CLEM**  
Société par Actions Simplifiée  
En liquidation  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Chez Mr LESCOMBES  
Raymond, 20270 Tallone  
Siège de liquidation :  
Chez Mr Lescombes Raymond  
20270 Tallone  
RCS Bastia 788 943 520

Aux termes d'une décision en date du 10 juillet 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 10 juillet 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Raymond LESCOMBES, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Chez Mr. Lescombes Raymond, 20270 TALLONE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
LESCOMBES Raymond,  
Liquidateur.

N° 103

### AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à MARSEILLE du 17 juillet 2017, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement Ajaccio, Dossier : 2017 22398, Référence: 2017 A 00991, Monsieur José DE JESUS DA CRUZ, demeurant à BONIFACIO [20169], Vallée Saint-Jean, a cédé à la Société OLIVINE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 12.000 €, dont le siège social est à BONIFACIO [20169], Quartier Saint-Jean, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 531 962 207, un fonds de commerce d'achat et de vente au détail et en gros de montres, bijoux, fantaisie, or connu sous l'enseigne " MON BIJOU " sis à BONIFACIO [20169], 67 Quai Jérôme COMPARETTI, moyennant un prix de 120.000 €, s'appliquant : aux éléments incorporels pour un montant de.....92.000 Euros aux éléments corporels pour un montant de.....28.000 Euros Sans Marchandises. La prise de jouissance est intervenue le 17 juillet 2017. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds cédé pour la validité et pour la correspondance au Cabinet de Maître Véronique MARIANI, avocat, 42 Rue Montgrand, 13006 MARSEILLE.

Pour avis.

N° 104

**SARL MICRO EXE**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de : 30.000 Euros  
Siège social : 1, Rue César Vezzani  
20200 Bastia  
RCS Bastia 419 000 252

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La gérance,



N° 105

Raison sociale :  
**KINE TEMPO IMAGE**  
Forme : SARL au capital de : 7626 €  
Siège social :  
Chez Mr Mondoloni Jules-Franck  
Résidence Bani, 20140 Porto-Pollo  
RCS B 414 064 733

Par décision du 24/07/2017, les associés statuant au vu du rapport du liquidateur a :

- Approuvé les comptes de liquidation,
  - Donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
  - Décidé la répartition du produit net et de la liquidation,
  - Prononcé la clôture des opérations de liquidation.
  - Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de AJACCIO
- Mention : RCS de AJACCIO

Pour avis,

N° 106



**Me Paul CUTTOLI**  
Notaire associé à AJACCIO [20000]  
6 Bd Sylvestre MARCAGGI  
substituant Me François Mathieu  
SUZZONI notaire associé de la SCP  
**"Jean-François MATIVET  
et François  
Mathieu SUZZONI"**  
dont le siège est à AJACCIO  
[20000], 7, Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Me Paul CUTTOLI notaire à AJACCIO, substituant Me François Mathieu SUZZONI empêché le 13/07/2017, en cours de publication au SPFE AJACCIO,

La SARL « SOCIETE HOLDING JMS » dont le siège social est à AJACCIO [20000], 115 Cours Napoléon Hôtel Mercure, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO a fait apport de tout passif à la SARL « JAX-TEL » ayant son siège à AJACCIO 115 Cours Napoléon Hôtel Mercure, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

D'une parcelle de terre à bâtir sise route d'Alata à AJACCIO [20000] cadastrée S°BO n°425 et 424.

Pour une valeur estimative de 450.000 € fixée conformément à la loi, compte tenu du rapport de M Marc ROMEI, commissaire aux apports désigné par les associés.

Moyennant l'attribution au profit de l'apporteur de 22.500 parts nouvelles de 20 € chacune entièrement libérées, numérotées de 10.001 à 32.500, créées au titre de l'augmentation du capital.

Par suite le capital social a été porté à 650.000 € et est divisé en 32.500 parts de 20€ entièrement libérées et réparties conformément à la loi.

L'article 7 des statuts est à ce jour rédigé ainsi :

Le capital social est fixé à la somme de SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS.

Il est divisé en 32.500 parts de 20 euros, numérotées 1 à 32.500 entièrement souscrites et libérées par les associés. Lesdites parts composant le capital social sont réparties entre les associés au prorata de leur souscription et suite à la dernière augmentation du capital du 13/07/2017 comme suit :

A la SOCIETE HOLDING JMS 32.300 parts numérotées 1 à 9800 et 10.001 à 32.500..... 32.300 parts  
A Monsieur Valère SANTARELLI 200 parts sociales numérotées 9801 à 10.000.....200 parts

Soit la totalité des parts sociales..... 32.500 parts

Pour avis,  
le notaire.

N° 107

**S.C.I. EXCALIBUR**  
Société Civile Immobilière  
Capital social : 10.000 Euros  
Siège social : Ile de Cavallo  
Bonifacio (Corse du Sud)  
R.C.S. Ajaccio D 827 490 053

Suivant délibération en date à BONIFACIO (Corse du Sud) du 26 juin 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé de nommer aux fonctions de Gérant de la société, pour une durée indéterminée à compter dudit jour, en remplacement de Monsieur PIBIRI Andréa, démissionnaire, Monsieur REZZONICO Marco, demeurant à CHIASSO (Suisse), Via dei Canova 11.

Pour avis, la gérance.

# ICN Informateur Corse Nouvelle sans sa serviette de bain !

Nos bureaux ne ferment pas durant l'été, une permanence sera assurée en juillet et août... En attendant que nos collaborateurs aient fini leurs congés, nous vous remercions par avance pour votre fidélité et vous assurons de la parfaite exécution de vos ordres.

**Attention : vos annonces doivent être émises vers notre boîte email dédiée [al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr) ou par télécopie au 04 95 32 02 38.**

Vous pouvez vous rendre directement à nos bureaux de Bastia : 1 rue Miot (2e étage) - 20200 Bastia de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures pour publication dans le numéro paraissant le vendredi de chaque semaine, réception limite le mercredi 11 heures pour le numéro de la semaine.

Au-delà, vous pouvez confier une annonce également pour le numéro suivant. Une attestation de parution vous sera fournie dans les plus brefs délais pour accomplir vos formalités.

Vos appels sont reçus au 04 95 32 89 92 (Annonces légales),  
au 04 95 32 04 40 (Secrétariat gestion).

En cas d'urgence ou de non-réponse, n'hésitez pas à appeler le 04 95 32 89 95 (Direction).

Le tarif d'insertion des annonces judiciaires et légales ne se fait pas au gré de chaque journal publicateur, mais en application de la loi n°55-4 du 14 janvier 1955, modifiée concernant les AJL, notamment ses articles 3 et 4 ; et l'arrêté interministériel de décembre 2016.

Pour les départements de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse :  
Prix de la ligne HT 4,15 € - prix du mm/colonne HT 1,81 €

## Fontaine à eau de source Corse



**FUNTANA CORSA**  
(Haute Corse)  
☎ 04.95.30.94.39  
Fax : 04.95.30.94.52  
Courriel : [anne-marie.fratani@wanadoo.fr](mailto:anne-marie.fratani@wanadoo.fr)

**SODIFO**  
(Corse Du Sud)  
20090 AJACCIO  
☎ 04.95.10.79.31  
Fax : 04.95.22 68.04  
Courriel : [sodifo@wanadoo.fr](mailto:sodifo@wanadoo.fr)

# BALÉONE

## Centre d'Affaires

Bureaux et salles de réunions  
À louer à la journée, au mois ou à l'année

📧 [www.rivesud-immobilier.com](http://www.rivesud-immobilier.com)

☎ 04 95 50 43 40

**RN 194**  
**ZA Baleone Centre**  
20167 Sarrola Carcopino



- Parking gratuit

# L'EPIC

## C A F É - B R A S S E R I E

Repas d'affaires, terrasse, évènements

☎ 04 95 28 40 28

📧 [www.brasserie-lepic.com](http://www.brasserie-lepic.com)

CAMPING-CARS

## UNE ÉCOTAXE POUR RÉGULER LE PHÉNOMÈNE

À l'occasion de sa dernière session d'été, l'Assemblée de Corse a adopté un rapport prévoyant d'instituer une fiscalité pour inciter les camping-caristes à s'orienter vers les campings et aires de stationnement communales.

**A** lors que la saison touristique bat son plein, à l'occasion de la dernière session avant les vacances d'été, l'Assemblée de Corse s'est à nouveau penchée sur le problème des camping-cars. «Cela fait plusieurs années que, malgré des motions et des délibérations, on a des difficultés à réguler un phénomène qui est de plus en plus important. 28 000 camping-cars sont venus sur l'île en 2015 avec un taux de croissance de 12 ou 13% par an. Et la difficulté vient du fait qu'une bonne partie de ces camping-cars, de l'ordre à 23 à 30%, campent dans la nature», explique Nanette Maupertuis, présidente de l'Agence du tourisme de la Corse (ATC). L'épineuse question n'est donc pas sans provoquer des attentes vives notamment au point de vue de la soutenabilité du tourisme. En effet, l'augmentation constante du nombre de camping-cars passant leur nuitées dans la nature pose trois problèmes majeurs. Tout d'abord, un problème environnemental, du fait des risques sanitaires et d'incendie. «Le camping sauvage est interdit a fortiori dans une île qui a une biodiversité très grande et des niveaux de protection élevés», rappelle Nanette Maupertuis. Le nombre de camping-cars sur les routes provoque par ailleurs des problèmes de circulation et d'encombrements. Enfin, la population exprime également une forme de rejet et de mécontentement vis-à-vis des camping-caristes. «Souvent dans les villages, les gens constatent impuissants que le matin 5, 10 camping-cars sont sur un terrain, dans une cour d'école, sur un port ou encore en bordure des forêts, regrette la présidente de l'ATC. Il fallait qu'on se saisisse du dossier pour voir comment on pouvait produire un système de régulation».

Avec ce rapport, l'ATC a donc proposé un diagnostic le plus précis possible et a présenté des mesures de politiques publiques co-construites avec les acteurs concernés comme l'Office de l'Environnement de la Corse, le comité de massif, le Parc Naturel Régional, les communes et les fédérations d'hôtellerie de plein air. L'idée d'un carnet à souche et d'un dispositif d'amendes associé qui avait un temps recueilli les faveurs de l'hémicycle a aujourd'hui

été écartée car, d'un point de vue juridique et logistique, elle n'était pas réalisable. «Un camping-car n'est pas obligé d'aller dans un camping, c'est là que le sujet est complexe. C'est un véhicule de moins de 3,5 tonnes qui se conduit avec un permis B et peut stationner 7 jours au même endroit à condition qu'il ne sorte pas une table et deux chaises», détaille en effet Nanette Maupertuis. Aussi, il convenait de trouver un autre système. La présidente de l'ATC a donc soutenu la mise en place d'une écotaxe remboursable «pour bien montrer qu'il y a respect de l'égalité devant l'impôt. Le camping-cariste qui aura payé son écotaxe en amont du voyage se verra remboursé une fois qu'il repartira s'il a eu un comportement vertueux».

Le produit de cette écotaxe serait dédié à la protection de l'environnement et à la mise en place d'aires d'accueils. «Le montant de cette taxe devra donc être suffisamment élevé pour ne pas être un permis de polluer», souligne Nanette Maupertuis. «Nous allons demander au Premier ministre d'avoir dans la prochaine loi de finances un article portant création de cette écotaxe. Si c'est le cas nous espérons que le pouvoir réglementaire de la Corse puisse en fixer le montant et l'assiette. Ensuite, il faudra rendre les choses opérationnelles et permettre aux camping-cars d'aller dans les campings ou sur des plateformes d'accueil communales. C'est pourquoi à côté de l'écotaxe nous avons décidé d'un plan de gestion pour créer des stations d'accueil et des bornes de vidange dans les communes et intercommunalité qui le souhaiteraient», précise-t-elle.

Grâce à ce système innovant à l'échelle européenne en matière de législation environnementale, la question récurrente des camping-cars sur l'île pourrait donc trouver un commencement de solution. «C'est un processus dynamique. Il nous faudra le soutien de l'Assemblée nationale pour mettre ce dispositif en place. De plus, nous savons que lobbying camping-cariste est très fort et fait souvent casser les décisions des maires en Conseil d'Etat», a conclu la présidente de l'ATC. Le rapport a été adopté avec la non-participation du groupe communiste. ■ **Manon PERELLI**

341 430

Les chiffres de la semaine

€ pour le dispositif d'aéro-surveillance Horus Corsica mis au profit des structures opérationnelles corses de lutte contre les incendies, dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat, les deux Sdis de Corse et la Collectivité territoriale de Corse.

130 600

Les chiffres de la semaine

€ récoltés auprès de 2612 soutiens, entre le 29 juillet et le 2 août, dans le cadre de la campagne « des socios pour le Sporting club de Bastia », lancée sur la plateforme de financement participatif Move.

5,6

Les chiffres de la semaine

% de croissance par an pour les trafics passagers sur la Corse lors de ces 5 dernières années. En juin 2017, la progression sur 12 mois est de + 11,8%, les lignes à destination de l'étranger assurant 55% de cet accroissement.

ISULA SURELLA

Les bergers dans la rue...

Venus de toutes les provinces de l'île, avec drapeaux, bannières, tambours et sonnailles, ils ont été des milliers à défiler le 2 août à Cagliari, à l'appel du Movimento pastori sardi. Des bergers, leurs enfants, mais aussi des maires, des cultivateurs et des salariés d'autres secteurs d'activité, venus soutenir la revendication de près de 15 000 éleveurs « une intervention d'urgence pour la sauvegarde du patrimoine zootechnique sarde ». Du fait de la sécheresse et des incendies, les bergers doivent consentir d'importantes dépenses supplémentaires en fourrage pour leurs bêtes. Et ce alors que leurs revenus sont en baisse: le prix de vente du lait est passé en un an de 1,20€ à 0,60€ le litre, celui de la viande a également diminué. Sur la seule commune d'Orune, dans la province de Nuoro, qui compte 470 éleveurs pour une population totale de 2500 habitants, la perte de revenu pour cette année est estimée à 5M€. La veille de la manifestation, le syndicat agricole Coldiretti évaluait à 20M€ le montant des dommages causés à l'agriculture de l'île par le seul fait des incendies. Après quelques heurts avec les forces de l'ordre devant le siège du Conseil de région, une délégation a été reçue par le président du Conseil, Gianfranco Ganau, et le président de région, Francesco Pigliaru, qui ont promis de débloquer 35M€ en plus des 15M€ initialement alloués pour faire face à l'urgence et de trouver les ressources nécessaires pour l'approvisionnement en fourrage. ■

Sources : L'Unione sarda, La Nuova Sardegna, Sardinia Post

HAUT

Bowkr, la start-up fondée en 2015 à Bastia par Léo Kinany-Martelli et Morgan Tomasini a annoncé le 2 août avoir levé 500 000 € auprès d'ACG Management, spécialiste de l'investissement dans les PME françaises non cotées, afin d'accroître son développement. Bowkr a développé une application qui facilite la mise en relation professionnelle dans le secteur de l'emploi flexible, mobile et freelance. Lancée en avril 2016, elle compte actuellement plus de 10 000 utilisateurs, dans les secteurs de l'hôtellerie, la musique, la vente, le numérique, l'artistique, la mode, le cinéma et la sécurité. La société entend recruter une dizaine de profils dans la région bastiaise.

BAS

Souvent Macron varie ? Le 17 juillet, le président de la République excluait de toucher au budget des collectivités locales... Trois jours plus tard, le décret n° 2017-1183 annule, pour 2017, des crédits d'un montant de plus de 774,4M€ en autorisations d'engagement et de plus de 273,6M€ en crédits de paiement applicables aux programmes du budget général. Pour Jean-Felix Acquaviva, député de la 2e circonscription de Haute-Corse, « les territoires ruraux dont la Corse fait partie, risquent d'être impactés par ces coupes sombres. Alors que l'on parle de conférence des territoires et de pacte girondin, cette mesure laisse perplexes. Pire encore, elle contrevient à la reconnaissance d'un statut d'île-montagne pour la Corse, voté comme chacun sait, en décembre dernier à l'Assemblée Nationale ». Face aux « doutes et interrogations » le député entend, avec ses collègues Michel Castellani et Paul-André Colombani, interpeller les ministères concernés et présenter à l'Assemblée nationale une question écrite au gouvernement.

IL FALLAIT LE DIRE

« Sur l'île de Beauté, les idiotismes sont légion. N'en déplaisent (sic) aux Parisiens, le centralisme français n'a pas empêché le développement de la belle langue corse » nous apprend un anonyme rédacteur du Figaro qui apparemment n'a jamais eu à choisir

entre Bescherelle et Grevisse, en proposant aux lecteurs de se divertir avec le quizz « Parlez-vous corse ? ». L'occasion de vérifier que dans Le Figaro, les idioties ne sont peut-être pas légion, mais ne sont pas non plus en sous-effectif. ■

PORTRAIT

# La mode sur la route



***Le Pink Banana, premier fashion-truck de Corse, est né l'été dernier à Ajaccio. Depuis, ses conceptrices, Nathalie et Bérengère, sillonnent les routes de Corse pour faire découvrir leurs créations et leurs coups de cœur – bijoux, vêtements, accessoires, pièces vintage – dénichés auprès de créatrices insulaires.***

**P**eut-être les avez-vous déjà croisées dans des festivals, ou au volant de leur camion blanc et rose customisé. Depuis l'été dernier, Nathalie Rostini et Bérengère Renaud sillonnent l'île à bord du premier « fashion-truck » de Corse. Dans cette boutique itinérante originale, à l'univers très girly, elles proposent un peu partout dans l'île des créations uniques, des pièces à l'esprit vintage, amoureusement chinées auprès de créatrices insulaires. « L'idée est née du cerveau de deux filles qui avaient envie de faire quelque chose de différent. L'une a dit: si on faisait ça? L'autre a approuvé et on l'a fait! », explique Nathalie. Ces deux amies ajacciennes, qui étaient commerçantes avant de se lancer dans l'aventure, ont en effet voulu changer de vie, en surfant sur la mode des « trucks ». « On s'est aperçues que le commerce changeait et on a eu envie d'aller au devant des gens, envie de leur faire découvrir des choses et d'en découvrir nous aussi par la même occasion », détaille Bérengère. « Il y avait aussi l'envie d'être libres, de ne dépendre de personne, ne pas avoir de local ni de loyer. On a un camion, on fait l'essence et on s'en va », renchérit sa comparse. Le concept adopté, le camion décoré, il fallait alors trouver un nom à leur bébé. Rien de plus simple! « On est deux, on a trouvé un mot chacune, et ça a donné Pink Banana », s'amuse les associées. Avant de prendre la route, elles se sont aussi astreintes à choisir méticuleusement les marques que diffuserait l'échoppe du Pink Banana. « On distribue des bijoux de Bella Tchix à Bastia et de Senzou à Porto Vecchio, les lunettes de soleil de Paquerettes et les t-shirts et pochons de sel béni de Lacrima d'O », énumère Nathalie. À cette offre s'ajoutent aussi les créations uniques et colorées qu'elle a développées avec sa co-équipière. « Ce sont des modèles exclusifs qu'on a





# INCONTRU *Pink Banana*



créés nous mêmes, sourit-elle. Il y a des tuniques réversibles, des t-shirts et des bijoux.»

Depuis mai, pour leur deuxième saison, Nathalie et Bérengère arpentent donc les routes avec leurs trouvailles dans le coffre. Pour autant, et même si elles ont changé d'emploi entre-temps, elles ont conservé une activité professionnelle en parallèle. «Une activité saisonnière est toujours aléatoire», constate Nathalie de manière très terre-à-terre, en ajoutant: «Et comme ça, on est encore plus libres puisqu'on a déjà un boulot à côté.» Si les deux fashion girls feront leur dernière date de tournée en octobre, elles espèrent repousser la fin de saison au fil des années. «On a en projet depuis le début de continuer pendant l'hiver, d'y faire quelques petits événements, peut être moins récurrents que sur l'été. On verra si cela peut se mettre en place l'hiver prochain, mais l'idée y est», indique ainsi Bérengère.

Cette année, ces drôles de dames de la mode ont également créé un tout nouvel événement en rassemblant autour d'elles un marché de créateurs, l'Imperial Pop Up. Un projet qui a su convaincre la mairie d'Ajaccio, laquelle a répondu favorablement pour que l'Imperial Pop Up s'installe pour neuf dates sur la place des Palmiers. «C'est un événement qui nous tient à cœur puisque c'est nous qui l'avons créé, de A à Z. On a réussi, grâce à notre enthousiasme, à motiver une petite équipe de créateurs et on leur a proposé un temps et un lieu», se réjouit Nathalie. «Ensemble, on est plus forts. On n'avait

pas l'intention de venir toutes seules sur cette place, donc on est venus à plusieurs. Tous les gens qui sont sur l'Imperial Pop Up réalisent leurs propres produits, principalement sur Ajaccio».

Avec son ambiance un peu bohème, très colorée et pleine de gaieté, l'Imperial Pop Up a su séduire, puisque le public est sans conteste au rendez-vous depuis le début de l'été. «Ça plaît aux gens, car ce sont des choses qui sont faites ici. Il y a des vêtements, des accessoires, de la décoration, des cosmétiques, de la joaillerie, c'est un panel assez varié de produits. En plus, avec ce marché, les clients peuvent rencontrer les gens qui fabriquent ces produits. Il n'y a pas de Made in China là...», glisse malicieusement Nathalie.

Outre l'Imperial Pop Up, de nombreuses dates attendent les deux complices tout au long de l'été, dans les foires, marchés, et autres festivals. Plus qu'un gagne-pain, le Pink Banana fashion truck est avant tout l'histoire d'une passion. Et de deux personnalités bien trempées qui diffusent avec une bonne humeur constante leurs jolies choses à travers toute l'île. Ouvrez l'œil, au prochain virage vous pourriez bien les croiser. On the road again... ■ Manon PERELLI

**Prochaines dates de l'Imperial Pop Up: 10 & 24 août 14 septembre et 5 octobre, de 18h à 23h.**

**Les dates des passages du Pink Banana Fashion Truck dans les festivals sont à retrouver sur sa page Facebook: [fr-fr.facebook.com/pinkbananafashiontruck](https://fr-fr.facebook.com/pinkbananafashiontruck)**



Photos Manon Perelli

# La sélection de la rédaction



## Palazzi di l'Americani

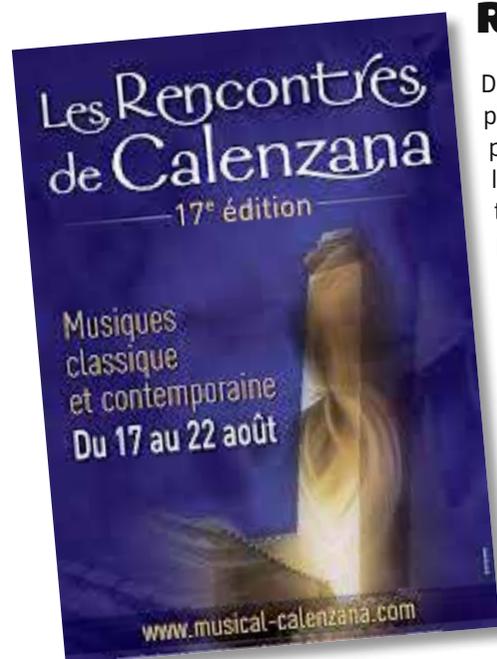
Les «palais d'Américains» du Cap Corse sont -avec les églises romanes, les églises baroques, les tours littorales et les citadelles- un des éléments phares du patrimoine architectural de la Corse. Entre 2007 et 2012, sous la conduite de leur professeur, Enrique Vivoni-Farage, des étudiants du département d'architecture de l'Université de Porto Rico, se sont rendus en Corse dans le cadre d'un «Programme d'études en Corse», soutenu par l'Université de Corse, la ville de Bastia et l'Asociación de Corsos de Puerto Rico. Ils y ont relevé les plans de 78 maisons d'Américains du Cap Corse qui ont permis la réalisation de maquettes, tant matérielles que virtuelles, présentées lors de l'exposition *La Casa de los Americanos* qui s'est tenue d'août 2016 à janvier 2017 au Museo Antiguo Arsenal de la Marina Española de San Juan. Maquettes et contenu scientifique de l'exposition ont ensuite été offerts à la Collectivité territoriale de Corse par l'Université de Porto Rico et le Pr Vivoni-Farage. Ils constituent l'âme de la nouvelle exposition temporaire du Musée de la Corse qui envisage ces palazzi d'un point de vue

à la fois historique, sociologique et artistique, en un parcours construit autour de 3 axes: l'émigration Corse-Amérique, de 1500 à 1940; la construction et la décoration des palazzi; les familles et les destinées. Comme à l'accoutumée, l'exposition inclut un espace dédié au jeune public [6-11 ans] où le thème est abordé de manière pédagogique et interactive. Manipulations, observations et jeux permettent de suivre les parcours des Corses partis aux Amériques, d'évoquer leur double culture et leurs liens avec le village natal et leur souci d'y ériger ces palazzi, symboles de réussite sociale. Un travail de «récits photographiques» de Jean-André Bertozzi et Sylvia Cagninacci-Eskenazi, *Palais de mémoire*, complète ce panorama. ■  
Du 4 août au 30 décembre. Musée de la Corse, Corte. ☎ 04 95 45 25 45 & [www.musee-corse.com](http://www.musee-corse.com)

## I Statinali di Villanova

Créé en 2004 par la compagnie Locu Teatrale et soutenu depuis lors par la municipalité de Villanova, ce festival qui se soucie fort peu des modes et des tendances fort justement qualifiées de «lourdes» ambitionne simplement de mettre en valeur la création et la langue corses. Avec, entre autres objectifs celui d'intéresser toute la micro-région d'Ajaccio. Ce n'est certainement pas «the place to be» et ça ne cherche pas à l'être. Bref, on n'y va pas pour s'y montrer... mais on y est bien! Après avoir connu une interruption entre 2014 et 2016, le festival s'est relancé, fidèle à lui-même et à la commune qui l'a vu naître. Pour cette XI<sup>e</sup> édition: une exposition du Collectif d'artistes ajacciens, des ateliers d'arts plastiques et de théâtre bilingue (pour les enfants), une conférence sur Pascal Paoli, des démonstrations de lutherie, des Chjami à rispondi et sept concerts [Tre face un paghju, Cirnese, Isulatine, Scola di cantu, L'Arcusgi, Le chœur d'hommes de Sartène, Diana Saliceti]. ■

Du 17 au 19 août, Villanova. ☎ 06 14 86 45 98/06 1186 62 05



## Rencontres de musiques de Calenzana

De la musique avant toute chose, bien sûr, mais aussi un esprit de partage qui s'illustre de plus d'une façon. D'abord, par le souci de s'adresser au plus large public possible, en veillant pour ce faire à diversifier la programmation, à proposer des tarifs abordables voire à offrir la gratuité de certains concerts ou encore à privilégier les échanges entre artistes et auditeurs, mais aussi entre jeunes talents et interprètes de renommée internationale. Ensuite, par la volonté de lier la musique à d'autres arts, de la poésie au cinéma en passant par le chant. Enfin, parce que ces Rencontres de Calenzana débordent allègrement du cadre qui semblait fixé par leur intitulé pour effectuer de réjouissantes incursions à Cassano, Galeria, L'Île-Rousse, Lumio, Moncale, Montemaggiore, Zilia, non sans démontrer au passage que la musique est partout chez elle: dans le chœur d'une église, sur la place d'un village, au centre d'une aire à blé, sous les oliviers ou dans une cave vinicole. Invités de cette édition: les pianistes François-René Duchâble, Paul Lay; Denis Pascal et Varduhi Yeritsyan; les violonistes Renaud Capuçon, Eric Lacrouts, Alexandre Pascal et Simon Milone; les altistes Gérard Caussé et Grégoire Vecchioni; les violoncellistes Marie-Paule Milone, Aurélien Pascal et Clément Peigné; le contrebassiste Etienne Durantel; la soprano Oriane Moretti; la mezzo-soprano Sandrine Sutter; le ténor Robert Getchell; le très déjanté quatuor à cordes Pagagnini; la conteuse Béatrice Martin; les guitaristes Sandrine Luigi et Sébastien Llinarès; le clarinetiste Dominique Vidal; les chanteurs sardes de Sas Enas; A Filetta; le chœur anglais Tenebræ; les musiciens de Saint Julien. Plus d'une vingtaine de concerts (dont 6 gratuits), deux événements cinéma et un stage de chant sarde sont proposés, du 17 au 22 août. ■

☎ [www.musical-calenzana.com](http://www.musical-calenzana.com)



# Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



# 30

Balagne - Corté

orange™

# 30

Corse - PACA

# SFR

# 390

National

numericable™

# 95

Bastia



Internet

## Lundi 07 Août

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h25 Les Rencontres Internationales de Théâtre en Corse - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Settimanale - 13h15 P@M - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h15 Zikspotting - 17h20 Noob - 18h05 A votre Service - 18h15 Clips Musicaux - 18h40 Gilles Peterson - 19h05 Kodokan Corse - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Les Rencontres Internationales de Théâtre en Corse - 20h30 Grand Tourisme - 21h35 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Clips Musicaux - 23h10 Associ - 0h00 Nutiziale

## Mardi 08 Août

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h50 Associ - 11h15 Zikspotting - 11h30 Gilles Peterson - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Tactiques de Toque - 12h30 Nutiziale - 12h40 Associ - 13h10 Autoroute Express - 13h35 Zikspotting - 14h30 Foreign Beggars - 16h50 Clips Musicaux - 17h50 A votre Service - 18h00 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h50 Associ - 19h20 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h35 P@M - 21h35 Grand Tourisme - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

## Mercredi 09 Août

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h50 Les Astres Errants - 12h10 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Nutiziale - 12h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 13h35 Ci Ne Ma - 13h50 Noob - 14h30 Menomena - 15h25 Kodokan Corse - 17h25 Noob - 17h45 Clips Musicaux - 18h05 Zikspotting - 18h20 Grand Tourisme - 18h35 Les Astres Errants - 19h30 Nutiziale - 19h40 L'Atelier de Musique - 20h30 The Notwist - 21h45 A votre Service - 21h50 Zikspotting - 22h00 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 0h00 Nutiziale

## Jeudi 10 Août

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Associ - 11h30 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 L'Atelier de Musique - 13h30 A votre Service - 13h40 La Terre Vue du Sport - 14h30 The Notwist - 17h25 Noob - 17h45 Ci Ne Ma - 18h00 Associ - 18h25 Una Parolla Tanti Discorsi - 19h20 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Foreign Beggars - 22h00 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Associ - 23h00 Gilles Peterson - 23h30 Grand Tourisme - 0h00 Nutiziale

## Vendredi 11 Août

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Kodokan Corse - 13h10 Gilles Peterson - 14h30 P@M - 14h45 Les Rencontres Internationales de Théâtre en Corse - 15h10 Zikspotting - 16h00 The Notwist - 17h30 Noob - 18h10 Clips Musicaux - 18h45 L'Atelier de Musique - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h35 Ci Ne Ma - 20h50 Menomena - 22h20 Clips Musicaux - 22h30 Nutiziale - 22h40 Les Astres Errants - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Contact@telepaese.tv



06.74.08.45.96



# www.telepaese.corsica



# SÉCHERESSE EN CORSE

## Mesures de restriction et d'économie d'eau à respecter en Corse pour l'été 2017

### INTERDITS À TOUTE HEURE



Ne lavez pas vos véhicules et bateaux (hors stations professionnelles)



N'arrosez pas par aspersion vos pelouses et jardins



Ne remplissez pas les piscines

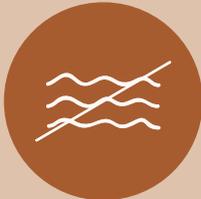
### INTERDITS EN JOURNÉE



N'arrosez pas vos jardins, pelouses et potagers, y compris avec des dispositifs « goutte à goutte »



Ne lavez pas vos terrasses et allées, ainsi que les espaces et voies de circulation



Ne prélevez pas dans les cours d'eau (pompage, captage...)

En cas de non-respect des restrictions, vous encourez jusqu'à **1 500 € d'amende**

### LES BONS GESTES



Réparez les fuites d'eau

Veillez à bien fermer les robinets d'eau



Ne laissez pas couler l'eau inutilement

Récupérez l'eau de pluie ou de rinçage des légumes pour arroser votre jardin



Faites tourner lave-linge et lave-vaisselle seulement quand ils sont pleins et en mode « éco »

Paillez les sols pour arroser moins (ex : avec des déchets de tonte de gazon, copeaux...)



## L'EAU EST UNE RESSOURCE RARE, ÉCONOMISONS-LA !

Pour en savoir plus :



corse.gouv.fr

@Prefet2A - @Prefet2B



corse.fr

@ctcorse



oehc.corsica

@oehc\_